

## Table des matières

<b>Remarques introductives .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I      Analyse des rubriques par nature .....</b>	<b>2</b>
<b>A. Charges .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Recettes.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE II      Evolution des recettes générales selon la classification administrative .....</b>	<b>5</b>
<b>A. Evolution des recettes fiscales .....</b>	<b>5</b>
<b>B. Examen de détail des principales recettes fiscales .....</b>	<b>6</b>
1. Personnes physiques.....	6
a) Impôt sur le revenu .....	6
b) Impôt sur la fortune.....	7
2. Personnes morales.....	8
a) Impôt sur le bénéfice.....	8
b) Impôt sur le capital .....	9
3. Autres impôts et taxes .....	10
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières.....	10
<b>C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services.....</b>	<b>10</b>
1. Finances .....	10
2. Ecoles .....	10
3. Police locale et mobilité .....	11
4. Génie civil .....	11
5. Aide sociale .....	12
6. Curatelles d'adultes .....	13
<b>D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services.....</b>	<b>13</b>
1. Administration générale .....	13
2. Finances .....	14
3. Ecoles .....	15
4. Police locale et mobilité .....	16
5. Génie civil .....	16
6. Urbanisme et architecture .....	17
7. Informatique .....	17
8. Service culturel.....	18
9. Sports .....	18
10. Institutions et assurances sociales.....	18
11. Aide sociale .....	19
12. Agglomération .....	20
<b>CHAPITRE III      Politique du personnel .....</b>	<b>21</b>
<b>A. Effectif du personnel et dotation .....</b>	<b>21</b>
1. Postes nouveaux ou à confirmer .....	21
2. Réductions ou suppressions de postes .....	22
3. Résultat d'ensemble .....	22
4. Modifications temporaires.....	23
5. Dotation .....	23
<b>B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel.....</b>	<b>23</b>
1. Indexation .....	23
2. Evolution des charges du personnel .....	23
<b>CHAPITRE IV      Situation financière de la Commune.....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE V      Budget des Services industriels (S.I.) .....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE VI      Budget des investissements .....</b>	<b>25</b>
<b>A. Explications détaillées des investissements .....</b>	<b>26</b>
1. Catégorie I .....	26
2. Catégorie II .....	26
3. Catégorie III .....	51
<b>B. Capacité d'investissement et charges financières .....</b>	<b>51</b>
1. Capacité d'investir.....	51
2. Financement des investissements .....	52
3. Charges financières .....	52
<b>CHAPITRE VII      Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale .....</b>	<b>52</b>
<b>Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2016 .....</b>	<b>52</b>



# Message du Conseil communal au Conseil général

(du 10 novembre 2015)

## 46 – 2011-2016 : Budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016, dont les prévisions sont les suivantes :

Budget de la Ville de Fribourg (en CHF) :

Total des produits	238'254'215.00
Total des charges	238'114'996.00
<b>Excédent de produits</b>	<b>139'219.00</b>

### Remarques introductives

Le budget communal de l'exercice 2016 présente un excédent de produits de

**CHF 139'219.00**

soit le 0.06% du total des charges de CHF 211'842'711.00 (imputations internes de CHF 26'272'285.00 déduites).

Le budget de l'exercice 2016 reste stable par rapport au budget 2015 qui présentait un bénéfice de CHF 289'764.00 (soit 0.12% du total des produits).

Le budget 2016 est marqué par les éléments suivants :

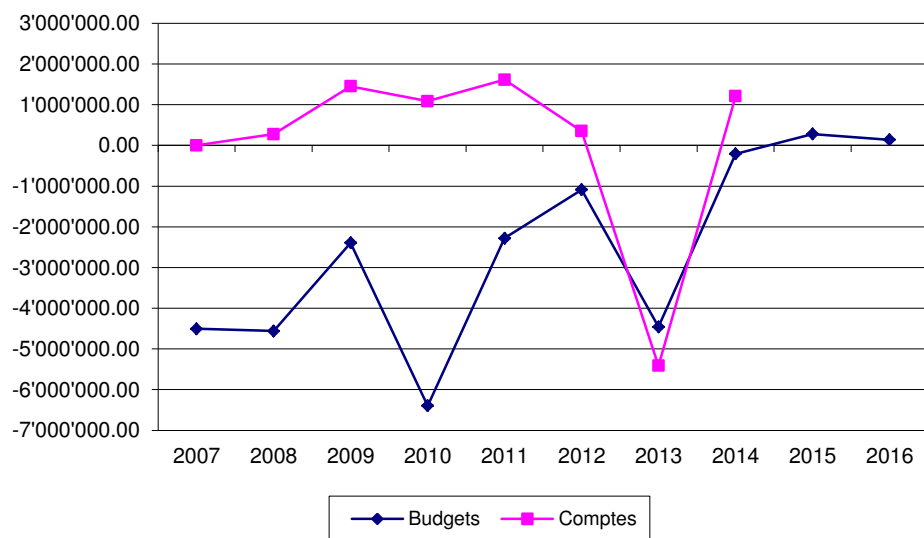
- Les recettes fiscales augmentent de CHF 1.8 million, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes physiques sur le revenu et la fortune ainsi que l'impôt à la source (CHF +2.5 millions). L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été calculé en diminution (CHF -0.8 million), alors que l'estimation des revenus de perception de taxes est légèrement supérieure aux valeurs du budget 2015 (CHF +0.1 million).
- Les charges du personnel augmentent de CHF 1.7 million. Des postes liés à la nouvelle législation scolaire ont été accordés, d'autres font suite à l'annonce de besoins en souffrance justifiés suite aux restrictions budgétaires des années passées. Le renouvellement du Conseil communal fait également apparaître des traitements pour les Conseillers communaux sortants.
- L'augmentation des charges d'amortissement (CHF +2.1 millions) résulte des investissements importants effectués durant les années 2014 et 2015 et dont l'amortissement court dès 2016.
- Le montant à payer au titre de la péréquation des ressources intercommunales et celui des forfaits d'entretien LaSoc diminuent de CHF 0.7 million chacun.
- En lien avec la nouvelle loi scolaire, les charges facturées par l'Etat dans le domaine des CO augmentent alors que les charges des écoles primaires et enfantines diminuent. Le solde montre une diminution des charges de CHF 1.1 million.
- La sortie des Services industriels (S.I.) du périmètre comptable de la Ville de Fribourg entraîne une modification de la structure du présent rapport (qui ne contient plus de chapitre séparé pour les S.I.) ainsi que de certains paramètres budgétaires, notamment la disparition de la répartition du bénéfice de 2016 qui se fera sous forme de dividende en 2017.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2007 à 2015 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.00
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44	1'085'850.25	0.56
2011	-2'277'548.00	-1.19	1'611'452.00	0.80
2012	-1'248'746.00	-0.64	352'474.84	0.18
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18		
Moyenne	-2'862'994.44		72'175.19	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global atteint l'équilibre pour les comptes des 8 dernières années.

**Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes 2007 à 2014 et le budget 2007 à 2016**



## CHAPITRE I

### Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

#### A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2016, à CHF 238'114'996.00 contre CHF 234'545'497.00 au budget 2015. Augmentation de 1.52%.

	Budget 2016	Budget 2015	Ecart en %
30 Charges de personnel	58'211'490	56'462'500	3.1
31 Biens, services et marchandises	29'609'335	29'186'775	1.4
32 Intérêts passifs	5'311'440	5'544'272	-4.2
33 Amortissements	15'498'340	13'361'515	16.0
35 Remboursements et participations à des collectivités publiques	66'614'570	67'593'960	-1.4
36 Subventions accordées	35'078'586	36'072'130	-2.8
38 Attributions aux réserves	1'518'950	1'418'658	7.1
Total sans les imputations internes	211'842'711	209'639'810	

Les charges de la rubrique 30 « Charges de personnel » augmentent de 3.1% et dépassent l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal dans son plan financier. Si on exclut les prestations aux Conseillers communaux sortants, l'augmentation de 2.6% est imputable aux éléments suivants : engagement de personnel dans les structures scolaires suite au changement de loi et besoins en personnel

supplémentaire identifiés dans les différents services pour assurer les prestations communales. A noter que le budget n'intègre aucune adaptation des salaires au renchérissement. Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre III, page 21.

Les charges de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » augmentent de 1.4%, une augmentation équivalente à l'objectif fixé par le Conseil communal. Cette augmentation de CHF 0.4 million s'explique par :

- Une augmentation de CHF 0.3 million pour la rubrique "mobilier, machines et véhicules", en raison du renouvellement des horodateurs (CHF +0.15 million) ainsi que de l'éclairage public selon les nouvelles normes en vigueur (CHF +0.1 million).
- Une augmentation de CHF 0.3 million pour des impôts irrécouvrables adaptés en fonction des résultats des comptes des années précédentes.
- Les prestations de tiers pour l'entretien des immeubles ainsi que l'achat de marchandises permettent de réduire les charges de CHF 0.2 million.

Les charges de la rubrique 32 « Intérêts passifs » diminuent légèrement. Les investissements supplémentaires projetés en 2016 augmenteront les besoins en fonds étrangers. Cependant les intérêts actuellement avantageux sur le marché des capitaux permettent de réduire cette position par rapport à 2015.

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements » augmentent de CHF 2.1 millions, en raison de l'activation des nouveaux investissements de 2015 (dont la DOSF). Si l'on enlève les amortissements de la STEP de CHF 4.1 millions, ainsi que ceux de Châtillon de CHF 1.4 million et de la Caisse de prévoyance de CHF 0.6 million, le total des autres amortissements s'élève à CHF 7.4 millions, soit en-dessous de la limite de CHF 7.6 millions que s'est fixé le Conseil communal dans son programme de législature 2011-2016.

Les charges de la rubrique 35 « Remboursements et participation à des collectivités publiques » diminuent de 1.4%, soit de près de CHF 1.0 million. Cette diminution est due principalement à

- CHF 4.5 millions d'augmentation des charges facturées par l'Etat au titre de la participation aux frais des CO.
- CHF 5.1 millions de diminution des charges facturées par l'Etat pour les coûts salariaux des enseignants du primaire et des écoles enfantines
- CHF 0.7 million de diminution de charges des primes LAMal des bénéficiaires.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre une diminution de charge de 2.8%, soit de CHF 1.0 million :

- diminution de CHF 0.7 million de la participation de la Ville de Fribourg à la péréquation des ressources communales ;
- diminution de CHF 0.7 million des prestations régies par la LASoc (diminution des forfaits d'entretiens, des loyers et charges de logement, des prestations circonstancielles et augmentation des frais médicaux de base ainsi que des frais d'organismes de MIS);
- augmentation de CHF 0.24 million observée dans le domaine de la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (nouvelle position)
- le solde de l'augmentation (CHF 0.2 million) étant réparti entre la diminution de subventions aux abris privés et l'augmentation dans les domaines des manifestations à caractère régional, l'accueil de la petite enfance et les indemnités forfaitaires pour aide aux personnes impotentes.

La rubrique 38 « Attributions aux réserves » est constituée des montants suivants :

### Attributions aux réserves

521.380.00	Places de parc et places de jeux	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	550'000.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	815'450.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	117'000.00
		<u>1'518'950.00</u>

## B. Recettes

Il est prévu pour 2016 une augmentation des recettes générales à CHF 238'254'215.00 contre CHF 234'835'261.00 au budget 2015. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart en %
40	Impôts et taxes	140'708'000	138'905'000	1.30
41	Patentes, Concessions	326'000	326'000	0.00
42	Revenus des biens	7'949'230	8'111'660	-2.00
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	40'824'070	40'167'410	1.63
44	Parts à des recettes sans affectation	1'830'000	1'700'000	7.65
45	Remboursements de collectivités publiques	14'727'930	14'529'254	1.37
46	Subventions acquises	3'192'700	3'056'250	4.46
48	Prélèvement sur les réserves	2'424'000	3'134'000	-22.65
	Total sans imputations internes	211'981'930	209'929'574	

Le budget 2016 de la rubrique « Impôts et taxes » augmente de CHF 1.8 million grâce aux rubriques suivantes :

- CHF 2.5 millions pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.
- CHF 0.2 million dans le domaine des impôts fonciers et des impôts sur gains en capital.
- Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales diminuent de CHF 0.8 million.

La rubrique 42 « Revenus des biens » diminue (CHF 0.2 million) principalement en raison de la transformation de SINEF en société anonyme, qui contraint la Ville à renoncer à la participation au bénéfice de l'exercice 2016 (comptabilisée dans le cadre des opérations de bouclage des comptes jusqu'à l'exercice 2015), qui sera versée sous forme de dividende en 2017.

La rubrique 43 « Contributions, émoluments, taxes, ventes » augmente de 1.6%, soit de CHF 0.7 million, pour les raisons suivantes :

- augmentation des recettes de CHF 0.5 million pour les produits des parcomètres et les amendes d'ordre, en raison de l'extension des zones de stationnement à durée limitée
- diminution des recettes de CHF 0.3 million pour différentes taxes de déchets
- augmentation de recettes de CHF 0.4 million dans le domaine de la récupération d'actes de défaut de biens, de cessions sur assurances sociales et prestations diverses des avances LASoc ainsi que des honoraires de gestion facturés dans le domaine des curatelles pour adultes.

La rubrique 44 "Part à des recettes sans affectation" augmente de CHF 0.1 million en raison de l'impôt sur véhicules et cycles.

La rubrique 45 « Remboursements de collectivités publiques » augmente de CHF 0.2 million, en raison :

- d'une augmentation de CHF 1.8 million de participation des communes aux charges des CO (augmentation des effectifs et des prix)

- ☛ d'une diminution des facturations à l'Etat pour la part cantonale LASoc et celles du pot commun du district pour les prestations LASoc pour CHF 1.3 million.

La rubrique 46 « Subventions acquises » augmente de CHF 0.2 million grâce à l'augmentation de la part de la Ville à la péréquation communale des besoins.

La rubrique 48 « Prélèvements sur les réserves » évolue de la manière suivante :

410.480.00	Réserves obligatoires : prélèvement	120'000.00
521.480.00	Réserves obligatoires : prélèvement	4'000.00
531.480.00	Réserve remise en état : prélèvement	800'000.00
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	1'500'000.00
		<b>2'424'000.00</b>

#### **Répartition des recettes générales**

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- ☛ impôts et taxes : 66.4% en 2016 contre 66.1% en 2015 et 65.5% en 2014 ;
- ☛ autres recettes : 33.6% en 2016 contre 33.9% en 2015 et 34.5% en 2014.

## **CHAPITRE II**

### **Evolution des recettes générales selon la classification administrative**

#### **A. Evolution des recettes fiscales**

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2016 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2013, 2014 et du budget 2015. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. La rencontre avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement importante.

#### **Remarques générales :**

Au moment où le budget 2016 est en préparation, les résultats des impôts 2014 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2016. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2013-2014.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique et les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

### Evolution des recettes fiscales

	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Impôt sur la fortune	9'600'000	8'500'000	9'916'868
Impôt sur le revenu	79'200'000	78'000'000	75'012'865
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'300'000	1'200'000	1'332'897
Impôt à la source	6'500'000	6'400'000	6'479'271
Impôt sur le capital	4'800'000	4'800'000	4'590'451
Impôt sur le bénéfice	16'700'000	17'500'000	17'634'503
Contribution immobilière	16'000'000	15'900'000	15'898'689
Impôt sur les gains immobiliers	1'300'000	1'200'000	1'403'044
Droits de mutations immobilières	3'600'000	3'600'000	3'564'872
Impôt sur les successions	550'000	590'000	410'768
<b>Totaux</b>	<b>139'550'000</b>	<b>137'690'000</b>	<b>136'244'229</b>

## B. Examen de détail des principales recettes fiscales

### 1. Personnes physiques

#### a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2013 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de CHF 1.6 million au rendement de l'impôt 2012.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.4%	695.00	28.00	4.2%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2014 par rapport à 2013, la population dite légale a augmenté de 803 personnes, soit une augmentation de 2.14%. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 5'755 personnes, soit de 1.93%. Cette augmentation de population pousse tout de même le Service des finances à suivre les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2014, 2015 et 2016.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2016 à CHF 746 millions, calculée de la façon suivante :

- impôt 2013 : CHF 695 millions
- impôt 2014 : + CHF 21 millions par rapport à 2013 soit CHF 716 millions
- Pour l'impôt 2014, le SCC a tenu compte des mesures structurelles et d'économies pour un montant de + CHF 7 millions (y.c. CHF 5 millions pour les adaptations des valeurs locatives)
- impôt 2015 : + 1.8% (+ CHF 13 millions) par rapport à 2014, d'où CHF 729 millions
- Impôt 2016 : + 2,3% (+ CHF 17 millions) par rapport à 2015 soit CHF 746 millions.



Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2016 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2016 :	CHF	746'000'000.00
Part communale 2013 à cet impôt cantonal 2013 :		13.00%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2016 :		
CHF 746'000'000.00 x 81.6% x 13.00%	CHF	79'135'680.00
	<b>arrondi à CHF</b>	<b>79'200'000.00</b>
	<i>Budget 2015 CHF</i>	<i>78'000'000.00</i>

L'augmentation des impôts liés aux MSE (mesures structurelles d'économie) a été légèrement sous-estimée pour l'année 2014. En effet, la Ville de Fribourg est moins touchée par l'augmentation des valeurs locatives que le reste du canton de Fribourg.

## b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-après démontre une progression de 4% de l'impôt sur la fortune dans le canton de Fribourg. Cette augmentation est également confirmée pour la Ville de Fribourg (+6.9%).

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2004	0.85	7.24			55.79		
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%

Pour l'année 2016, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 82.6 millions. Les mesures structurelles, quant à elles, rapporteront CHF 0.6 million à l'Etat en 2014, selon les estimations. Pour 2015, une progression de 1.23% et, pour 2016, une progression sensiblement plus élevée à 1.97% est prévue.

Il est utile de rappeler que la Ville a facturé plus de CHF 8 millions d'impôts sur la fortune en 2013.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2016 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2015 :	CHF	82'600'000.00
Part communale 2013 à cet impôt cantonal 2013 :		13.95%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2016 :		
CHF 82'600'000.00 x 81.6% x 13.95%	CHF	9'402'523.00
	<b>arrondi à CHF</b>	<b>9'600'000.00</b>
	<i>Budget 2015 CHF</i>	<i>8'500'000.00</i>

## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

Suite à des années 2010 et 2011 difficiles, le redressement dessiné en 2012 s'est stabilisé en 2013. La situation de l'Etat a en revanche continué à progresser de plus de 10%. Cependant, les prévisions pour les années 2015 et 2016 sont mauvaises. L'abolition du taux plancher devrait générer des diminutions de recettes fiscales. La facturation effective pour l'année 2013 s'arrête à CHF 16.69 millions.

L'évolution depuis 2005 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi a-t-il retenu dans son budget une proposition de CHF 120 millions pour l'exercice 2016 (par comparaison, l'année passée, l'Etat avait budgété un montant de CHF 125 millions pour 2015).

Le budget 2015 aura un fort reliquat des impôts 2013 (coefficient de l'impôt à 77.3 ct.) et 2014.

Le budget 2016 s'établit selon le tableau ci-après :

Impôt 2014 : estimation CHF 17.6 mios à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	CHF	4'400'000.00
Impôt 2015 : estimation CHF 17.1 mios à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de	CHF	1'710'000.00
impôt 2016 estimation CHF 16.25 mios à 65 %	CHF	10'560'000.00
	CHF	16'670'000.00
<b>arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>16'700'000.00</b>
<i>Budget 2015</i>	<i>CHF</i>	<i>17'500'000.00</i>

L'Etat a retenu pour son propre budget une diminution de CHF 0.7 million (CHF 16 millions en 2015) de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2013 et 2016, soit un pourcentage de 0.57% (14.67% en 2015). Lors de l'entretien annuel entre le Canton et la Ville de Fribourg, le Service cantonal des contributions (SCC) avise qu'il prévoit une stagnation voire une diminution des bénéfices relatifs aux personnes morales. Une diminution importante de cet impôt pour le budget 2016 par rapport à celui de 2015 (- CHF 0.9 million soit - 5.1%) est constatée.

## b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue sensiblement à la baisse depuis plusieurs années. Après une chute marquée en 2011 de plus de 7%, les années 2012 et 2013 se sont avérées bien meilleures avec des augmentations de 6% et de 5.4%, ce qui permet presque d'atteindre le niveau de 2009, soit le 2ème montant le plus élevé de ces neuf dernières années. Le Canton a également augmenté son impôt (+ 9.9%).

L'évolution depuis 2005 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%

Pour l'année 2016, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 24,5 millions.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2016 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2016 :	CHF	24'500'000.00
Part communale 2012 à cet impôt cantonal 2016 :		23.75%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2016 :		
CHF 24'500'000.00 x 81.6% x 23.75%	CHF	4'748'100.00
<b>arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>4'800'000.00</b>
<i>Budget 2015</i>	<i>CHF</i>	<i>4'800'000.00</i>

### 3. Autres impôts et taxes

#### a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2016, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 3.6 millions (2015 : CHF 3.6 millions) et les gains immobiliers à CHF 1.3 million (2015 : CHF 1.2 million).

### C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

#### 1. Finances

##### Impôts

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
210.436.10	Récupérations actes de défaut de biens	700'000.00	600'000.00	100'000.00

Les actes de défaut de biens antérieurs à 1996 seront prescrits le 01.01.2017. La Ville de Fribourg traite de manière systématique et exhaustive jusqu'au 31.12.2016 les dossiers concernés par cette prescription. Ce processus devrait générer une recette supplémentaire, une hausse a déjà été constatée en 2014 (CHF 750'000).

##### Intérêts actifs

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
220.425.00	Capitaux de dotation	1'000.00	141'000.00	-140'000.00

La transformation de SINEF en société anonyme contraint la Ville à renoncer à la participation au bénéfice de l'exercice 2016 (comptabilisée dans le cadre des

opérations de bouclage des comptes jusqu'à l'exercice 2015) qui sera versée sous forme de dividende en 2017, ainsi qu'à la rémunération du capital facturé sous cette rubrique.

### 2. Ecoles

#### Ecole du Belluard

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
310.452.00	Participation des communes	2'200'000.00	1'490'000.00	710'000.00

La variation du montant découle de la nouvelle répartition Etat - Commune (50%-50% au lieu de 70%-30%) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

#### Ecole de Jolimont

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
311.452.00	Participation des communes	3'750'000.00	2'700'000.00	1'050'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

#### Ecole de langue allemande

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
312.452.00	Participation des communes	1'200'000.00	1'100'000.00	100'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

### Accueils extrascolaires

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
350.451.00	Participation cantonale	200'000.00	130'000.00	70'000.00

L'augmentation de cette rubrique est liée à l'augmentation du nombre de places d'accueil dans les AES autorisées par le SEJ (+35 à la Vignettaz + 35 au Jura et +35 au Schoenberg) après l'agrandissement desdits AES.

### 3. Police locale et mobilité

#### Services généraux

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
401.434.00	Produit des parcomètres	4'400'000.00	4'000'000.00	400'000.00

Le montant de ces recettes tient compte de la modification tarifaire introduite en 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
401.437.00	Amendes d'ordre	3'000'000.00	2'900'000.00	100'000.00

Divers problèmes de personnel (recrutement et absences longue durée) ont été réglés. Ainsi, le Service pourra compter sur un effectif complet en 2016.

#### Protection civile

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
410.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement	120'000.00	480'000.00	-360'000.00

Ce montant est budgété pour effectuer le deuxième versement lié à la construction de la DOSF (CO de langue allemande).

### 4. Génie civil

#### Déchets

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
530.452.00	Taxe versée par d'autres communes	2'000.00	370'000.00	-368'000.00

Après dénonciation du contrat entre la Ville et la commune de Villars-sur-Glâne, cette dernière a publié un appel d'offre conformément à la loi sur les marchés publics. La Ville a renoncé à soumissionner, car elle ne répondait pas à certains critères éliminatoires comme la certification ISO. Cette diminution de recette est accompagnée de diminution de charges dans plusieurs rubriques : traitement (deux emplois en moins), carburants, entretien, etc.

#### Décharge de Châtillon

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.434.00	Taxes de décharge	4'295'000.00	4'400'000.00	-105'000.00

Une diminution des arrivages sur la décharge a été prise en considération pour l'exercice 2016. Cette diminution a été considérée sur la base d'une moyenne des dernières années. Le prix moyen est d'environ CHF 85.00/tonne.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	550'000.00	608'200.00	-58'200.00

Cette diminution est à mettre en relation avec la quantité des arrivages et au montant que l'on budgétise à CHF 10.00/tonne; soit 5'820 tonnes à CHF 10.00 pour un total de CHF 58'200.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	825'000.00	912'300.00	-87'300.00
		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	825'000.00	912'300.00	-87'300.00

Ces deux rubriques sont en relation avec les taxes que l'on paie à CHF 15.00/tonne, soit 5'820 tonnes à CHF 15.00 pour un total de CHF 87'300.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.480.00	Réserve remise en état : prélèvement	800'000.00	1'150'000.00	-350'000.00

Moins de travaux sont prévus pour la remise en état sur la décharge.

## 5. Aide sociale

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	3'100'000.00	3'000'000.00	100'000.00

Une légère baisse des nouvelles situations d'aide sociale s'est faite ressentir en 2015, d'où une réduction des encaissements des avances sur assurances sociales. Une projection a donc été effectuée sur la base des comptes du premier semestre 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	700'000.00	600'000.00	100'000.00

Idem 1110.436.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	4'200'000.00	4'800'000.00	-600'000.00

Sur la base des chiffres projetés et inscrits au budget 2016, le calcul de la part facturée au Canton (SASoc) s'établit comme suit :

		%	Budget 2016
<b>CHARGES</b>			
1110.351.15	Prime LAMal des bénéficiaires (36)	40	1'000'000
1110.366.00	Entretien	40	6'200'000
1110.366.10	Frais de logement	40	4'400'000
1110.366.20	Frais médicaux de base (38)	40	700'000
1110.366.30	Prestations circonstancielles	40	1'800'000
1110.366.50	Frais d'organisateur de MIS	40	800'000
<b>S/total aide sociale</b>			<b>14'900'000</b>
<b>PRODUITS</b>			
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	40	-3'100'000
1110.436.10	Cessions sur prestations avances LASoc	40	-700'000
1110.436.20	Récupérations individuelles	40	-750'000
<b>Total des produits</b>			<b>-4'550'000</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>10'350'000</b>
<b>Récupération de l'Etat (40% du montant du résultat)</b>			<b>4'140'000</b>

Les postes ci-avant sont concernés par la facturation au SASoc (en charge et en produit), le résultat de CHF 4'140'000.00 a été arrondi à CHF 4'200'000.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	1'700'000.00	2'400'000.00	-700'000.00

Il s'agit d'une projection faite par rapport au montant reçu en 2015 pour l'année civile 2014 (versement par le Service cantonal de l'action sociale). Il dépend des dépenses totales d'aide sociale pour le district de la Sarine à redistribuer en fonction de la population légale et des coûts totaux sur la base des montants déjà facturés.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.452.00	Fact. LASoc pers. vers autre district (RSF 831.0.1 art.9a)	20'000.00	100'000.00	-80'000.00

Ce compte représente les coûts de l'aide sociale qui peuvent être facturés à d'autres services tels qu'ORS Service AG (requérants d'asiles) ou Caritas (réfugiés reconnus) pour des dossiers mixtes partagés entre le SASV et ces deux services. Pour 2015, il n'y a eu que très peu de situations de ce type.

Quant à la facturation vers d'autres districts (art. 9a LASoc), elle n'a plus cours depuis 2014 suite à l'abolition de cette disposition légale. Les rubriques, respectivement le nom du compte devront être adaptés suite à ce changement.

## 6. Curatelles d'adultes

### Administration

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1200.436.00	Honoraires de gestion	650'000.00	500'000.00	150'000.00

Grâce aux efforts communs du Service des curatelles et de la Justice de Paix, le travail d'encaissement d'honoraires auprès de la Justice de Paix pour les exercices comptables déjà échus va s'accélérer, ce qui aura pour effet - unique - d'augmenter les recettes de 2016. Lorsque le retard sera rattrapé, seules les recettes d'un exercice pourront être budgétées et encaissées.

## D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

### 1. Administration générale

#### Conseil communal

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
100.307.00	Pensions aux retraités	1'051'550.00	780'590.00	270'960.00

L'augmentation de cette rubrique provient du départ de trois membres du Conseil communal en 2016.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
100.365.00	Subv. aux partis politiques : élections communales	26'000.00	0.00	26'000.00

Cette subvention résulte d'une décision du Conseil communal, plusieurs fois confirmée, de soutenir les partis politiques ayant des élus au Conseil communal et au Conseil général, à l'occasion des élections communales, à raison de CHF 2'000.00 par élu au Conseil communal et de CHF 200.00 par élu au Conseil général.

En outre, à titre de soutien complémentaire, l'impression des listes électorales des partis est effectuée gratuitement par la Centrale d'impression de la Commune.

### Votations et élections

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
112.318.00	Affranchissements postaux	198'000.00	100'000.00	98'000.00

Comme les autres rubriques du chapitre "Votations et élections", celle-ci doit prendre en compte, en plus des votations habituelles, des envois et des retours pour les élections communales et cantonales.

### Service des relations humaines

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
130.309.01	Autres frais	30'000.00	0.00	30'000.00

Cette rubrique doit permettre d'encourager et de soutenir les Services dans l'organisation d'activités et d'événements permettant de renforcer la cohésion des équipes. Celle-ci est un facteur qui influence favorablement tant la productivité et la qualité du travail que l'ambiance et l'état d'esprit dans les Services. La centralisation de ce montant dans le budget des Relations humaines en permet une utilisation équitable et contrôlée. Ce montant permet globalement d'allouer environ CHF 50.00 par collaborateur à de telles activités.

## 2. Finances

### Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
201.301.11	Gratifications d'ancienneté	200'000.00	126'000.00	74'000.00

Les gratifications d'ancienneté sont calculées en fonction des années de service effectives des collaborateurs de la Ville. Ce montant pourra varier en fonction de la part prise sous forme de vacances, non connue lors de l'établissement du budget.

### Impôts

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
210.319.00	Impôts irrécouvrables	1'900'000.00	1'600'000.00	300'000.00

La tendance dans le cadre des nouveaux actes de défaut de biens est à la hausse, ce qui est lié à la situation économique des contribuables. Les comptes 2014 ont enregistré un montant de CHF 1'962'500.00, raison pour laquelle le budget 2016 a été adapté et se situe en-dessus du budget 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	300'000.00	500'000.00	-200'000.00

Le taux de rémunération pour les avances des impôts des contribuables a diminué depuis début 2014, ce qui est visible dans les comptes (CHF 350'000). Une adaptation a été effectuée dans le budget 2016.

### Autres participations et subventions

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
259.360.00	Participation fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	245'150.00	0.00	245'150.00

Le Grand Conseil du canton de Fribourg a décidé de modifier la loi de 1994 et de faire participer les communes à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. La répartition entre les communes se fait en fonction de la population légale.



		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
259.362.00	Participation communale à la péréquation des ressources	3'778'000.00	4'481'100.00	-703'100.00

La loi sur la péréquation financière intercommunale régit la participation de la commune au financement des dépenses de l'Etat. Le montant à budgétiser en 2016 est inférieur à celui de 2015 de CHF 0.7 million.

### 3. Ecoles

#### Subsides et participations

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	5'075'350.00	5'151'850.00	-76'500.00

Il y a eu une adaptation du budget (diminué de 1,49 %) en lien avec les comptes 2014 (5'094'982.95).

#### Ecole du Belluard

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
310.351.00	Frais facturés par l'Etat	4'100'000.00	2'464'000.00	1'636'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

#### Ecole de Jolimont

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
311.351.00	Frais facturés par l'Etat	4'700'000.00	2'652'000.00	2'048'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

#### Ecole de langue allemande

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
312.310.00	Matériel d'enseignement	100'000.00	183'100.00	-83'100.00

L'écart s'explique par le fait qu'une partie du matériel des années précédentes peut encore servir et que les besoins pour 2016 ont dès lors diminué.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
312.351.00	Frais facturés par l'Etat	2'120'000.00	1'272'000.00	848'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

#### Ecole de Pérolles

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne	1'170'000.00	935'000.00	235'000.00

Cf. remarque rubrique 310.452.00.

#### Ecoles primaires

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
320.310.00	Matériel d'enseignement	570'000.00	492'100.00	77'900.00

L'augmentation de cette rubrique s'explique par des ouvertures de classes supplémentaires.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
320.351.00	Frais facturés par l'Etat	11'440'900.00	15'818'150.00	-4'377'250.00

La variation du montant découle de la nouvelle répartition Etat - Commune (50%-50% au lieu de 35%-65%) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

## Ecoles enfantines

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
330.351.00	Frais facturés par l'Etat	3'139'500.00	3'888'900.00	-749'400.00

Cf. remarque rubrique 320.351.00.

## 4. Police locale et mobilité

### Police

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
401.311.00	Matériel et installations (achat)	304'100.00	165'000.00	139'100.00

L'augmentation de montant de cette rubrique est justifiée par les éléments suivants :

- Le parc des parcomètres est vieillissant. Cette situation occasionne une perte de fiabilité, des pannes, des coûts importants d'entretien et des actes de vandalisme. Un effort de renouvellement est nécessaire (69 appareils ont plus de 19 ans et 37 autres ont plus de 13 ans).
- Le remplacement du véhicule de service et son équipement pour un montant de CHF 40'000.00
- Le remplacement du sonomètre dont la certification n'est plus possible en raison de son ancienneté.

### Protection civile

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
410.365.00	Subventions, abris privés	120'000.00	480'000.00	-360'000.00

Il s'agit de la contre-écriture de la rubrique 410.480.00 (montant budgété pour effectuer le deuxième versement lié à la construction de la DOSF).

## 5. Génie civil

### Déchets

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
530.318.00	Traitement ordures par tiers	2'100'000.00	2'259'600.00	-159'600.00

Le montant budgété prend en considération l'évolution des prix du marché en fonction du type de déchets ainsi que les quantités y relatives.

### Décharge de Châtillon

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.314.10	Sites pollués	700'000.00	1'050'000.00	-350'000.00

Les travaux sur l'ancienne décharge de la Pila ne seront pas pour l'année prochaine et il a été tenu compte d'une diminution de CHF 350'000.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.350.01	Taxe Confédération pour ass. sites contaminés	825'000.00	912'300.00	-87'300.00

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.351.01	Taxe cantonale pour ass. sites contaminés	825'000.00	912'300.00	-87'300.00

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
531.380.00	Réserve de remise en état : attribution	550'000.00	608'200.00	-58'200.00

Ces rubriques sont liées à la diminution des arrivages sur la décharge, voir également les explications des rubriques 531.434.01, 02 et 05.

## Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
532.313.00	Produits chimiques	328'410.00	392'000.00	-63'590.00

Le prix de certains produits (floculents pour la déshydratation et les tables d'épaississement ainsi que les sulfates de fer) a baissé et comme ils étaient fortement utilisés pour le traitement des eaux de la STEP, une adaptation budgétaire notable a pu être établie.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
532.318.00	Incinération des boues	1'007'100.00	1'172'100.00	-165'000.00

La mise en service des nouvelles centrifugeuses explique cette diminution. En effet, le rendement est meilleur et la teneur en eau avant incinération est sensiblement réduite.

## Economat

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
550	Economat	1'336'028.00	1'386'129.00	-50'101.00

Malgré une augmentation des dépenses liées au matériel de vote 2016, une réduction des coûts de fournitures papier a été budgétée. Il s'agit pour les Services communaux de réduire leur utilisation de papier, au moment de l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) et dans les communications avec les partenaires internes et externes.

De plus, une baisse de près de 19 % sur l'entretien des machines (fin du leasing de la presse Heidelberg de la centrale d'impression.)

## 6. Urbanisme et architecture

### Bâtiments scolaires

Les rubriques électricité, eau, gaz, mazout, entretien chauffage, entretien piscine, et linges et blanchissages, sont transférées des Ecoles à l'Urbanisme et architecture.

## 7. Informatique

### Exploitation

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	852'300.00	785'000.00	67'300.00

Cette rubrique est structurée comme suit : la 1ère partie consacrée aux acquisitions de solutions (logiciels, licences), la 2ème partie à la maintenance des solutions en fonction des contrats, la 3ème partie à la maintenance évolutive et corrective pour faire face à des demandes des métiers en cours d'année. Les deux premières parties font la distinction entre les outils de gestion (infrastructures IT) et les solutions métiers.

<b>1. Achat de solutions</b>	<b>247'300.00</b>	<b>231'200.00</b>	<b>16'100.00</b>
1.1.Outils de gestion, infrastructures IT	215'700.00	215'700.00	
1.2.Solutions, logiciels universels et métiers Pour répondre à des impératifs liés à leurs activités, les unités communales désignées comme "métiers" transmettent des demandes d'acquisition de solutions ou de logiciels de bureautique au Service informatique. Après analyse et discussion, seules les demandes validées sont inscrites au budget. La valeur fluctue d'année en année en fonction des demandes et des validations suite aux analyses.	31'600.00	15'500.00	16'160.00
<b>2. Maintenance des solutions avec contrats</b>	<b>505'000.00</b>	<b>453'800.00</b>	<b>51'200.00</b>
2.1.Outils de gestion, infrastructures IT La baisse est liée ici aux fluctuations des prix des licences sur le marché.	160'200.00	163'400.00	-3'200.00
2.2.Solutions, logiciels universels et métiers Deux explications : la centralisation des	344'800.00	290'400.00	54'400.00

coûts se poursuit avec un transfert de contrats depuis le Secteur du cadastre (540.315.00) pour un montant de CHF 42'700.00. Le solde concerne des coûts de maintenance liés à des acquisitions sur l'exercice précédent et sur les nouvelles politiques de certains éditeurs (licences annuelles et non plus achat unique et mise à jour à la demande).			
<b>3. Maintenance des solutions sans contrat</b>	<b>100'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	

## 8. Service culturel

### Activités culturelles

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
820.365.40	Subventions pour manifestations caractère régional	1'314'360.00	1'190'580.00	123'780.00

La hausse de cette rubrique est due à l'augmentation de la population légale (+ 803 h.) pour le subventionnement de Coriolis Infrastructure (32.50), ainsi que du montant unique de CHF 70 000.00 pour Tinguely 2016.

## 9. Sports

### Piscine du Levant

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
915.314.00	Entretien par des tiers	115'000.00	55'000.00	60'000.00

La différence est due au fait que le toit plat au-dessus de la buvette doit être assaini (CHF 45'000.00). Lors de pluies, des fuites se produisent et se propagent dans les locaux abritant le stock de denrées alimentaires.

L'électrolyseur doit subir un grand service (CHF 15'000.00).

## 10. Institutions et assurances sociales

### Contribution selon dispositions légales

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1030.351.25	Aide institutions spécialisées pers. handicapées-inadaptées	9'031'100.00	8'875'100.00	156'000.00

Selon le SPS (Service cantonal de la prévoyance sociale), l'augmentation s'explique par la création de nouvelles places dans les institutions spécialisées.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1030.352.01	Répartition de l'excédent des charges du HMS	59'750.00	136'160.00	-76'410.00

L'entrée en force du Réseau santé Sarine permet des économies d'échelles, ainsi que des baisses de charges d'employés avec la nouvelle caisse de pension du HMS.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1030.365.10	Indem.forfait. p.aide pers.impotente	1'130'750.00	1'001'060.00	129'690.00

Augmentation des indemnités versées + restructurations administratives.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1030.366.00	Service d'ambulance (LSan RSF 821.0.1 art. 107)	504'300.00	660'440.00	-156'140.00

Cette diminution de déficit est principalement due à la refacturation au HFR des salaires des ambulanciers SMUR, service en place depuis mai 2015.

### Autres participations et subventions

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	4'740'000.00	4'515'000.00	225'000.00

La reconnaissance et la prise en charge financière partielle de deux nouvelles crèches (+ 44 places), ainsi que le financement d'un contrat de prestations en faveur de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoise (liste d'attente centralisée) expliquent cette augmentation de la rubrique.

### Chantier écologique

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1050.318.10	Prestations d'intégration auprès de tiers	0.00	60'000.00	-60'000.00

La Ville de Fribourg a résilié les conventions passées avec la Fondation Intégration pour tous (IPT) et l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Ces conventions ne correspondaient pas entièrement aux besoins et objectifs fixés. Il est prévu de réaffecter ces montants pour l'achat de prestations d'insertion ou d'instruction auprès de tiers.

### 11.Aide sociale

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.351.15	Primes LAMal des bénéficiaires	1'000'000.00	1'700'000.00	-700'000.00

Ce compte avait été créé en prévision de la diminution des subventions accordées par le Canton en matière de primes d'assurance-maladie. Les chiffres qui avaient été avancés par le SASoc et inscrits au budget précédent se sont avérés trop élevés. Sur la base des comptes 2014 et du premier semestre 2015, une adaptation vers le bas est donc de mise pour 2016.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.00	Forfaits d'entretien LASoc	6'200'000.00	6'900'000.00	-700'000.00

Une légère baisse des nouvelles situations d'aide sociale s'est faite sentir en 2015. Une projection a donc été effectuée sur la base des comptes du premier semestre 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	4'400'000.00	5'000'000.00	-600'000.00

Idem 1110.366.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	700'000.00	300'000.00	400'000.00

Idem 1110.366.00.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.30	Prestations circonstancielles LASoc	1'800'000.00	2'350'000.00	-550'000.00

En analysant les différentes rubriques comptables regroupées dans ce compte, il a été constaté que les frais d'organisateur de MIS (mesures d'insertion sociale) y étaient inscrites. Ces frais ne sont pas payés aux bénéficiaires de l'aide sociale, mais aux organisateurs de MIS (OSEO, Coup de Pouce, etc.). C'est pourquoi, il fait sens de les séparer des prestations circonstancielles afin de présenter une situation plus précise des montants octroyés aux bénéficiaires et aux organisateurs MIS. Ce chiffre reflète aussi les efforts du SASV pour favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires. Un compte a été créé spécifiquement pour ces frais, le 1110.366.50.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.40	Prest.sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	350'000.00	230'000.00	120'000.00

Ce compte regroupe des rubriques à charge de la commune telles que les cotisations AVS, la part d'assurance-incendie dans les assurances ménage, les frais funéraires, ainsi que des écritures techniques non-financières (pas d'impact sur le résultat car en charge et en produit pour les mêmes montants) en lien avec d'autres comptes de produits telles que des dons ristournés ou des transferts internes entre les comptes des bénéficiaires. Une projection a donc été faite dans ce sens.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1110.366.50	Frais d'organiseurs de MIS	800'000.00	0.00	800'000.00

Cf. explications sur le compte 1110.366.30.

## 12.Aglomération

### Administration

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1300.352.00	Frais facturés par l'Agglo	423'090.00	474'125.00	-51'035.00

### Transports et mobilité

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	6'520'070.00	6'453'700.00	66'370.00

### Aménagement régional

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
1330.352.00	Frais facturés par l'Agglo	225'400.00	165'300.00	60'100.00

Les charges et recettes de l'agglomération, toutes rubriques confondues, sont restées stables par rapport au budget 2015 (augmentation totale de CHF 50'000.00 sur un total de charges de CHF 8.53 millions, soit 0.6%). On peut constater un rééquilibrage entre les rubriques en fonction des priorités fixées et des investissements décidés ; notamment au bénéfice de la promotion des transports et de la mobilité ainsi que pour l'aménagement régional.

## CHAPITRE III

### Politique du personnel

#### A. Effectif du personnel et dotation

Bien que le Conseil communal poursuive sa politique de rigueur et que chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler et que chaque demande de création de poste fasse l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, force est de constater que la croissance importante des tâches à réaliser nécessite des besoins en personnel nouveau.

Une part de ces besoins est en lien direct avec les grands projets que mène actuellement la Ville et qui impliquent d'importants investissements. Pour les suivre et en piloter au mieux l'exécution, des chefs de projets seront nécessaires. Comme ces tâches sont en rapport direct avec la réalisation de ces projets, leurs coûts peuvent être inclus dans l'investissement correspondant. Elles n'induisent alors pas de charges de fonctionnement autres que les amortissements prévus et ne font pas partie de la thématique présentée ici.

Un autre élément à considérer est la croissance de charge induite par l'exploitation des nouvelles réalisations. Cette croissance, qualifiable d'« extraordinaire », est liée à l'objet réalisé et était prévue avec lui. Ainsi, les nouvelles écoles et accueils extrascolaires impliquent inévitablement la création de postes pour les faire fonctionner. Ces dépenses sont bien des dépenses de fonctionnement, mais ne font pas partie d'une croissance ordinaire. Elles sont à traiter séparément. L'accroissement d'impôt en lien avec la réalisation des nouvelles infrastructures scolaires avait d'ailleurs inclus cette croissance du personnel dans son calcul.

Finalement la croissance continue de la population, les nouvelles tâches, leurs complexités également croissantes constituent une évolution ordinaire des charges conduisant à des adaptations de la dotation en personnel.

#### 1. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2016 pour couvrir aussi bien la croissance ordinaire qu'extraordinaire des charges de fonctionnement.

- 50% **AG Communication.** Le besoin n'est pas nouveau, l'année passée, une demande similaire avait été reportée. Les analyses effectuées sur ce poste démontrent clairement l'insuffisance des moyens mis à disposition pour réaliser les tâches telles que prévues par le plan de communication de la législature.
- 35% **AG Secrétariat du Conseil général.** L'équipe en place n'arrive plus à faire face aux tâches croissantes en lien avec le Conseil général. La création de nouvelles commissions, l'accroissement de la complexité des tâches et l'augmentation des propositions, postulats ou questions justifient l'augmentation de la dotation demandée. Cela devrait permettre de réduire les heures supplémentaires et de régulariser la situation des collaboratrices de ce secteur.
- 100% **FI et RH Collaborateur spécialisé** Le développement d'un Système de contrôle interne (SCI) va nécessiter la mise en place de tout un système d'informations décrivant les processus, les procédures, les acteurs qui les réalisent, les risques associés, etc. Pour réaliser cette tâche 2 demi-postes seront nécessaires, l'un aux Finances pour l'aspect gestion des risques et contrôle et l'autre aux RH pour la définition des postes, des tâches et de leur attribution. Le démarrage de ce projet, qui doit permettre de répondre aux normes MCH2 dès 2018, nécessite la création de ces postes.
- 100% **SJ Juriste.** Le Service juridique a pris en charge depuis quelques années de nombreuses situations qui auparavant étaient confiées à l'extérieur sous forme de mandats. Cet accroissement de charges induit par ailleurs une réduction d'autres dépenses de fonctionnement. De plus, il permet à la Ville un suivi interne, ce qui lui apporte une plus grande maîtrise des dossiers. Finalement, et ce point n'est pas des moindres, l'accroissement constant de la complexité juridique des dossiers conduit à devoir faire appel de plus en plus souvent au Service juridique, pas forcément pour régler un litige ou une affaire en cours mais davantage pour minimiser les risques et éviter la survenance de problèmes. Face à la surcharge actuelle du Service juridique, cette prestation doit être réduite ou reportée, ne permettant pas

l'avance attendue des dossiers et induisant par ailleurs souvent des coûts supplémentaires.

- 400% **EC Accueil extrascolaire animateurs.** L'agrandissement de certains accueils, l'accroissement de leur fréquentation, la proportion également croissante de tous petits enfants chargent particulièrement ce secteur. Des normes fixent des contraintes d'encadrement et une dotation conforme est nécessaire.
- 100% **PO Agent de surveillance.** Le cahier des charges des agents de surveillance évolue et leurs tâches augmentent. Que ce soit pour cause de l'extension des zones à contrôler, de l'extension des horaires, des demandes croissantes pour les contrôles dans les quartiers, pour les manifestations, etc., ils sont de plus en plus sollicités. Par ailleurs, l'activité liée aux amendes d'ordre génère des recettes qui couvrent largement les dépenses du nouveau poste demandé.
- 100% **UA et GC Secrétaire.** L'Edilité a réorganisé son secrétariat afin de faire face aux demandes croissantes des services du Génie civil et de d'Urbanisme et architecture. La nouvelle organisation apporte les ressources administratives que nécessitent les tâches et les postes de spécialistes, leur permettant ainsi de se centrer sur leur propre domaine de compétence. Ce besoin étant déjà présent depuis le début de l'année, une secrétaire a été engagée sous contrat de droit privé. Son contrat a été prolongé en juillet sur décision du Conseil communal. Il s'agit ici de pérenniser ce poste.
- 60% **UA Personnel de nettoyage.** Pour assurer l'entretien des nouveaux bâtiments scolaires de la Heitera, il a fallu engager du personnel auxiliaire de nettoyage pour un équivalent de 0.6 EPT. Ce personnel complète la conciergerie. Cette augmentation de poste est imputée aux Ecoles.
- 100% **IN Technicien réseau télécom et sécurité.** Là encore, les tâches confiées au Service informatique sont en croissance et nécessitent des ressources en personnel supplémentaire. Citons l'évolution de la téléphonie, des data centers, de l'IT dans les écoles.
- 200% **SASV Chef de secteur social, Juriste.** Une analyse détaillée et approfondie du fonctionnement du Service de l'aide social a été effectuée en vue d'optimiser son fonctionnement. Il en résulte une nouvelle organisation qui implique la création d'un nouveau secteur social ainsi qu'un appui juridique

spécifique. La mise en œuvre de cette nouvelle structure a nécessité la création de 2 postes.

- 50% **CA Assistant social** La charge de ce Service est en croissance chronique et aujourd'hui c'est à nouveau un poste d'AS à 90 % qui est manquant. Faute de place, un tel poste ne peut être créé. Aussi la demande se limite à 50 % correspondant à des accroissements de taux qu'il est possible d'envisager sans avoir besoin d'augmenter l'espace de travail à disposition du Service.
- 110% **CA Administration 30 % + 80 %** La croissance de charges touche évidemment aussi les secteurs administratifs. Là aussi une augmentation de taux de 30 % est envisagée pour le secrétariat et la création d'un poste administratif à la comptabilité. Ce poste est déjà occupé par une personne en contrat de droit privé et il s'agit de le pérenniser.

## 2. Réductions ou suppressions de postes

- 200% **GC Voirie personnel ouvrier.** L'arrêt du ramassage des ordures ménagères à Villars-sur-Glâne conduit à la suppression de 2 postes qui avaient été créés lors de la mise en place de cette activité. Cette suppression se réalise sans problèmes par des départs naturels.

## 3. Résultat d'ensemble

Toutes les demandes de création de poste totalisent près de CHF 1'295'000.00 pour 14.75 EPT. Elles peuvent être différenciées en fonction des diverses catégories dont il a été question précédemment. Les 2 postes supprimés à la Voirie, bien que financés par l'extérieur, étaient comptés dans les charges du personnel. Leur suppression réduit donc ces charges d'environ CHF 150'000.00.

Montant	EPT	Catégorie
893'2000	8.45 EPT	Nouveau fonctionnement
74'400	1 EPT	Nouveau fonctionnement autofinancé (Police)
-150'000	-2 EPT	Suppression fonctionnement
<b>817600</b>	<b>7.45</b>	<b>Total Evolution fonctionnement ordinaire</b>
328'000	4.6 EPT-	En lien avec la croissance des infrastructures scolaires
<b>1'150'030</b>	<b>12.05</b>	<b>Total Evolution dotation pour le fonctionnement</b>



## 4. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ou de projet particulier, limité dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

## 5. Dotation

En conséquence, la dotation du personnel est la suivante : elle était de 467.93 EPT dans le budget 2015. Elle est de 479.98 EPT dans le budget 2016, soit une différence de 12.05 EPT. Ces postes se répartissent sur 596 personnes.

## B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

### 1. Indexation

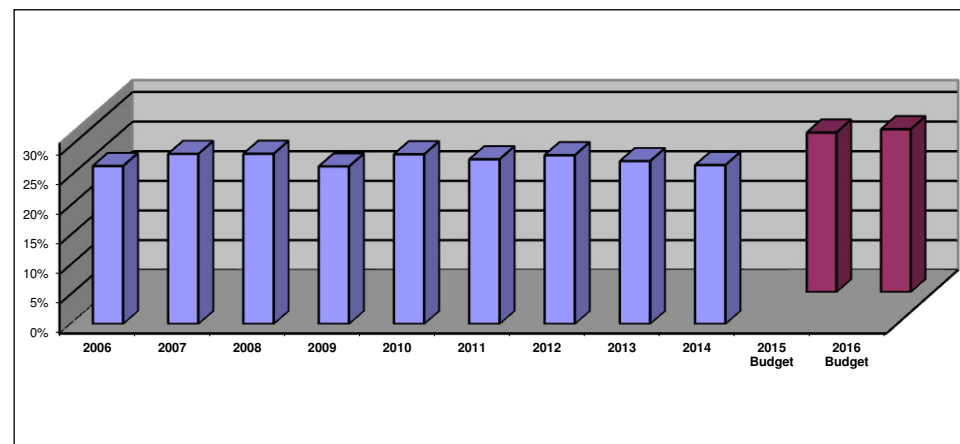
L'évolution des prix qui a eu lieu entre septembre 2014 et septembre 2015 a montré une tendance à la baisse de l'indice des prix à la consommation. Partant de 108.7 pt, il s'est arrêté finalement à 107.1 pt. Dès lors, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'était à prévoir cette année.

### 2. Evolution des charges du personnel

Dans son plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle, une croissance ordinaire des charges du personnel limitée à 1.5 % par année, il essaye le plus possible de s'y tenir lors de l'élaboration de chaque budget. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 850'000.00.

Les charges du personnel évoluent de CHF 56'462'500.00 pour 2015 à CHF 58'22'490.00, soit une progression de CHF 1'748'990.00 ou 3.1%. En excluant de cette croissance les parts extraordinaires dues au départ de plusieurs Conseillers communaux, CHF 271'000.00 soit 0.48%, ainsi que celle liée à la croissance extraordinaire des infrastructures scolaires, CHF 328'000.00 soit 0.58%, cette croissance est ramenée à 2.04%, répartie à raison de CHF 817'600.00 pour la variation de la dotation, soit 1.45% et CHF 332'430.00, soit 0.59% pour l'évolution salariale réglementaire.

Les charges du personnel représentent en 2016 le 27.48% des charges totales (sans les imputations internes, ni les amortissements) contre 27.19% en 2015.



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

## CHAPITRE IV

### Situation financière de la Commune

Le budget 2016 est pour la deuxième fois de suite bénéficiaire. Cette situation est due à deux principaux facteurs. D'une part, l'augmentation d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires, participe à l'évolution positive des estimations des recettes fiscales et s'ajoute à l'effectif croissant de l'assiette fiscale. D'autre part, la nouvelle répartition du financement écoles et des CO se révèle jusqu'en 2018 financièrement intéressante pour la Ville de Fribourg, date à laquelle des charges supplémentaires se grefferont au budget de la commune.

En fonction des données actuelles, le plan financier 2016-2020 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. L'équilibre financier reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la Ville sont à promouvoir.

La problématique de la Pila ainsi que celle de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) doivent à nouveau être relevées dans ce rapport; elles ne sont toujours pas chiffrables et pourront avoir des impacts financiers importants durant les 5 à 10 prochaines années.

Au niveau de la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici la liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2016 :

- La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), qui vise à améliorer la maîtrise des processus internes et le respect des futures normes comptable MCH2.
- L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents de l'administration et à diminuer les besoins en papier.

- L'harmonisation des prestations et organisation des concierges.
- L'équipement IT de base des écoles (CO en particulier).
- L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adulte et finances, y compris la gestion des créanciers.
- La gestion financière et des stocks ainsi que les processus de l'économat et de la centrale d'impression.
- La gestion des serres de la Ville de Fribourg, ses coûts de production et ses prestations aux autres Services de la commune.
- L'harmonisation des solutions et règlements en ce qui concerne les systèmes de communication et la téléphonie en particulier.

## CHAPITRE V

### Budget des Services industriels (S.I.)

En raison de la transformation des Services industriels en sociétés anonymes (SINEF SA et Eau de Fribourg/Freiburger Wasser SA), l'approbation de leur budget relève désormais des compétences de leurs Assemblées générales respectives.

## CHAPITRE VI

### Budget des investissements

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2016, sur un montant de CHF 42'170'000.00 qui se répartit ainsi :

#### Charges d'investissements :

Catégorie I	CHF	22'800'000.00
Catégorie II	CHF	12'600'000.00
Catégorie III	CHF	6'770'000.00
Total des charges	CHF	<u>42'170'000.00</u>

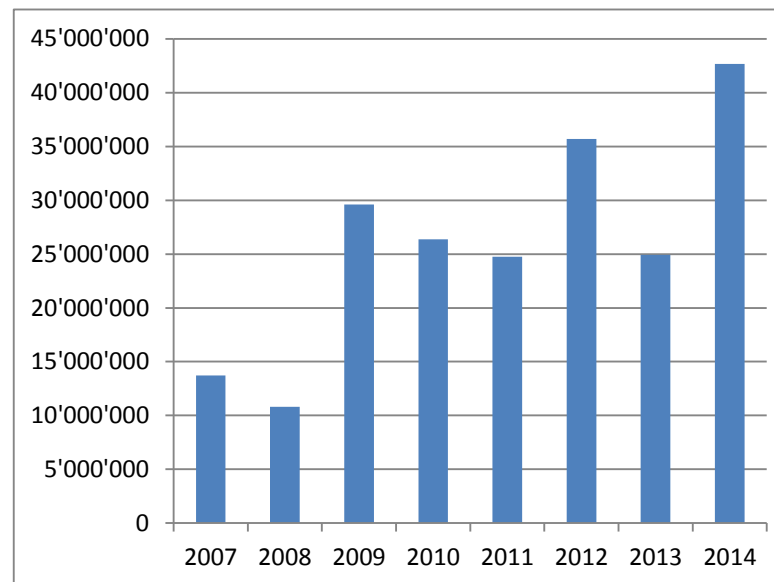
#### Produits d'investissements :

Subvention cantonale DOSF (inscrite en cat. I)	CHF	3'000'000.00
Total des produits	CHF	<u>3'000'000.00</u>

<b>Charges nettes d'investissements</b>	<b>CHF</b>	<b><u>39'170'000.00</u></b>
---	------------	-----------------------------

A titre d'information, voici les montants nets effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2007 à 2014 :

2007	CHF	13'716'874
2008	CHF	10'795'262
2009	CHF	29'600'452
2010	CHF	26'357'453
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'456
2014	CHF	42'655'000
	<b>Fr.</b>	<b><u>208'502'642</u></b>



## A. Explications détaillées des investissements

### 1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- ☛ des investissements inscrits au budget 2015 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2015 ;
- ☛ des investissements de catégorie II acceptés au budget précédent mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement, et qui doivent être maintenus ;
- ☛ des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Cinq objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

612.503.01	Ecole du Bourg : 4 nouvelles salles de classes (pavillons)	1'600'000
612.503.90	DOSF : construction d'un nouveau CO	13'000'000
612.503.97	Ecole Heitera : remplacement fenêtres	200'000
618.503.32	Werkhof : aménagement	6'000'000
911.501.00	Guintzet : terrain synthétique et aménagements	2'000'000
	<b>Total en CHF</b>	<b>22'800'000</b>

### 2. Catégorie II

#### Liste des objets décidés dans le cadre du présent budget :

300.506.17	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2016	CHF	300'000
401.506.21	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2016	CHF	200'000
401.506.22	Radars pour installations lumineuses 2016	CHF	80'000
430.501.10	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2016	CHF	100'000
520.501.05	Pont de Saint-Jean : assainissement (étude et construction)	CHF	50'000
520.501.06	Complément aux mesures d'accompagnement Poya	CHF	300'000
520.501.07	Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2016	CHF	150'000
520.501.08	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2016	CHF	1'200'000
520.501.09	Place Jean-François Reyff	CHF	300'000
520.501.10	Mur entrée vallée Gottéron	CHF	400'000
520.506.16	Véhicules / remplacements 2016	CHF	280'000
532.501.45	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	CHF	2'000'000
532.506.05	Station d'épuration traitements des micro-polluants	CHF	400'000
533.501.01	Endiguement berges de la Step	CHF	800'000
611.503.23	Hôpital des Bourgeois : réaffectation Auberge de jeunesse : étude	CHF	50'000

611.503.24	Assainissement énergétique : enveloppe 2016	CHF	100'000	700.506.43	Réalisation d'un 2ème Data Center et mise en place d'un DRP2, phase I	CHF	470'000
611.503.25	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2016	CHF	75'000	700.506.44	ERP : étude renouvellement équipements	CHF	50'000
612.503.02	Ecole de la Heitera, changement de moyens production chaleur, centrale CCF	CHF	500'000	700.506.45	Fibre optique FriNet 2016 extension + redondance (Data Center 2)	CHF	70'000
612.503.03	CO Jolimont, ancienne DOSF à rénover et transformer	CHF	190'000	700.506.46	Téléphonie communication : concept All_IP 2017	CHF	620'000
612.503.04	Ecole de la Vignettaz : concours	CHF	450'000	911.501.01	Changement des mâts d'éclairage : terrains de sport	CHF	100'000
612.503.05	Ecole de la Heitera : construction de 6 pavillons	CHF	340'000	911.501.02	Place du Domino : Terrain extérieur de basketball et skate-park	CHF	70'000
612.503.97	Ecole de la Heitera : remplacement des fenêtres	CHF	350'000	911.503.01	Beauregard : Place de Skate Park; revêtement de sol	CHF	55'000
613.503.32	Foyer St-Louis, remplacement ascenseur	CHF	85'000	913.506.01	Patinoires : remplacement de la lisseuse à glace	CHF	220'000
614.503.01	Site des Neigles, halle n° 82 : remplacement des portes d'ateliers	CHF	80'000	915.503.01	Piscine du Levant : Filtration - Traitement	CHF	100'000
614.506.00	Changement de la centrale de commande informatique des serres	CHF	50'000	915.503.02	Piscine du Levant : Chauffage CAD	CHF	220'000
616.503.02	Extension de la Caserne des pompiers	CHF	660'000		<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>12'600'000</b>
620.501.34	Centre cantonal de natation : crédit d'étude	CHF	150'000	<b>Explications par objet :</b>			
620.501.44	AGGLO 11.7.22 (A PA3) : Passage inférieur émergence Beauregard	CHF	80'000	<b>300.506.17 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2016</b>			
620.501.45	fribourg (ou)vert : projets paysagers et ludiques au Schoenberg. Montage projet et concours	CHF	120'000	<b>CHF 300'000</b>			
621.506.14	Parcs et Promenades - Cimetière : Véhicules / Remplacement 2016	CHF	220'000	Le présent budget de CHF 300'000.00 concerne le nouveau mobilier ainsi que l'informatique prévus pour l'aménagement de 4 à 5 classes enfantines et primaires supplémentaires qui seront situées à l'école du Jura+ (2 classes), de Pérolles (+1 classe) et du Schoenberg (+ 1 à 2 classes) selon les dernières projections au 15 septembre 2015. A relever qu'une partie de ce mobilier a été retenu dans le budget de construction des 4 pavillons de l'école du Bourg. Le montant affecté pour l'ensemble des écoles enfantines et primaires est de l'ordre de CHF 212'000.00. En ce qui concerne les CO, le montant global de CHF 88'000.00 concerne le renouvellement habituel du mobilier et de l'informatique. A l'école du CO de			
622.501.02	Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs	CHF	50'000				
700.506.25	Mise en place de la GED - 1ère étape	CHF	365'000				
700.506.42	Achat outil "Système de contrôle interne" SCI	CHF	150'000				

Jolimont les besoins sont de l'ordre de CHF 51'000.00.00 et au CO du Belluard, de l'ordre de CHF 37'000.00.00.

Compte tenu de la situation financière de la Ville, d'autres divers achats indispensables seront en plus d'être étalés sur 3 ans comme déjà prévu en 2012, seront reportés d'une année supplémentaire. Les montants des investissements 2017 devront dès lors être adaptés en conséquence. En effet, en 2012 déjà, un 1<sup>er</sup> report du même type a été prévu lors de l'établissement des budgets 2013 et 2014. Il en a été de même en 2014 pour le budget 2015. Pour l'essentiel il a été décidé dès lors de reporter à nouveau l'achat d'une partie des outils informatiques ainsi que la première étape du renouvellement complet du mobilier des CO en 2017.

**401.506.21 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2016 CHF 200'000**

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers du Schoenberg. Hormis le parking de la Heitera, aucune rue de ce quartier ne connaît encore de réglementation du stationnement par parcomètres et des enquêtes ont démontré la présence parfois massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur nos routes. Compte tenu de l'étendue de ce quartier et de la dispersion des places de parc, d'autres crédits d'investissement seront sollicités pour les autres étapes.

L'introduction de la vignette-habitant dans ces rues implique un crédit de CHF 200'000.00 comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement des appareils, la signalisation et le marquage.

A noter que l'introduction de parcomètres dans le quartier de Beaumont a permis de réduire la charge de trafic en moyenne journalière des jours ouvrables de 15%. Aux heures de rentrée et de sortie d'école, la diminution de la charge de trafic a même

atteint des valeurs de 25 à 50% selon l'heure de la journée et le tronçon routier concerné. Des valeurs semblables ont été enregistrées dans le quartier du Jura améliorant ainsi la sécurité sur le chemin de l'école. On peut raisonnablement s'attendre à des résultats similaires pour le quartier du Schoenberg.

**401.506.22 Radars pour installations lumineuses 2017 CHF 80'000**

En 2009, afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, la Ville de Fribourg a décidé d'intégrer des installations de surveillance photographique dans 5 carrefours à feux.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation.

Du point de vue de leur légalité, ces installations tombent sous le coup de l'art. 17 de la loi fédérale sur la métrologie et des directives du 15 août 1996 qui en découlent. Partant, ces appareils servent à la documentation photographique des infractions aux feux rouges dans la circulation routière. Pour chaque infraction, l'installation prend deux photos espacées dans le temps d'un intervalle bien défini afin de ne pas être entachée par certaines incertitudes techniques.

Comme la Ville ne dispose pour l'instant que de 3 caméras pour 5 carrefours, il s'agit par cet investissement d'acquérir un appareil supplémentaire.

Le bénéfice résultant de l'exploitation de ces installations sera traité de manière similaire aux amendes d'ordre.

**430.501.10 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics 2016 CHF 100'000**

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs

mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (zones 30 km/h au Schoenberg, route des Bonnesfontaines, quartier du Jura, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après 1 an.

En ce qui concerne la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Le stationnement des vélos doit être amélioré par la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol. Des actions comme « Prêts de vélos pour les entreprises » sont également financées par cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles, comme l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages piétons garantissent une meilleure sécurité.

Le dépouillement de l'enquête réalisée auprès des enfants des écoles primaires et enfantines a livré ses résultats en 2014. Il s'agira en 2016 de poursuivre les efforts sur les tronçons considérés comme les plus dangereux.

**520.501.05 Pont de Saint-Jean : assainissement (étude et construction) CHF 50'000**

Le pont de Saint-Jean a fait l'objet d'une inspection visuelle générale en août 2014. Cette inspection a abouti à la conclusion que l'état de l'ouvrage s'est détérioré et que des mesures d'entretien sont nécessaires pour assurer l'aptitude au service et la durabilité de l'ouvrage. L'étanchéité défectueuse du tablier ne protège plus convenablement le tablier en béton armé ainsi que la maçonnerie en pierre naturelle du pont qui est sensible aux infiltrations d'eaux. Le pavage du tablier en place, fissuré et disloqué, doit être remplacé par un nouveau système de pavage afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers. Le système d'évacuation des eaux, actuellement insuffisant, doit être assaini afin d'assurer la durabilité de l'ouvrage. Ces éléments ne remettent pas en cause la structure de l'ouvrage, pour autant que les zones de

pavage défectueux soient asphaltées jusqu'au moment de l'assainissement prévu en 2019.

Une étude visant à optimiser les étapes de chantier et le niveau d'intervention en fonction du degré d'assainissement nécessaire doit être envisagée. Le délai entre l'étude et les travaux d'assainissement s'explique par la sensibilité du thème, notamment en rapport avec l'accessibilité des habitants et des commerces et la protection du patrimoine. Par conséquent, une période d'explication et de discussion pourra être réservée entre le résultat de l'étude et la réalisation des travaux.

**520.501.06 Complément aux mesures d'accompagnement Poya CHF 300'000**

La construction du pont de la Poya a notamment pour but de soulager le quartier du Bourg de son trafic de transit. Pour atteindre cet objectif, des mesures d'accompagnement faisant partie intégrante de ce projet ont été réalisées dans le courant 2014.

Ces mesures sont nécessaires pour assurer la maîtrise des reports de trafic et le respect de la législation sur la protection de l'environnement. Dès lors, l'objectif général du Plan directeur partiel des transports (PDpT) est formulé de la manière suivante : « les valeurs de trafic mesurées avant l'inauguration de l'ouvrage ne seront pas augmentées suite à sa mise en service ».

Le PDpT prévoit des modalités de contrôle de l'efficacité et d'adaptation des mesures. Les effets des mesures doivent être mesurés et analysés en vue de vérifier leur degré de concordance avec les objectifs fixés en procédant à des comptages de trafic avant et après la mise en service de l'ouvrage.

Si les objectifs fixés par le PDpT ne sont pas atteints, les mesures d'accompagnement devront être complétées et de nouveaux contrôles réalisés.

Ce contrôle (monitoring) a été confié à un bureau spécialisé conjointement avec les Services de l'Etat et la commune de Granges-Paccot.

Il en ressort que les mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre du projet Poya sont efficaces, même si l'on observe une augmentation de trafic sur certains axes, dont l'avenue du Général-Guisan.

Ainsi, conformément aux modalités de contrôle et d'adaptation des mesures d'accompagnement du PDpT, des mesures complémentaires doivent être prises pour assurer le respect des objectifs. Ces mesures doivent être prises rapidement. Au plus tard deux ans après la mise en service de l'ouvrage, les objectifs fixés par le PDpT devront être atteints.

Les Services communaux et cantonaux ont élaboré un catalogue de mesures parmi lesquelles il convient de citer :

1. Des modifications de la régulation lumineuse aux carrefours de Ste-Thérèse et du débouché Poya au bas de l'avenue du Général-Guisan pour un coût approximatif de CHF 30'000.00.
2. La fermeture partielle (à certaines heures) de la route Ste-Agnès à l'aide d'une borne escamotable à l'image de ce qui est déjà en place au chemin de Lorette et à la route de la Broye, pour un coût approximatif de CHF 60'000.00.
3. La construction de mesures de modération supplémentaires sur l'avenue du Général-Guisan, dans le but d'assurer une meilleure sécurité de la traversée piétonne devant les arrêts de bus « Guisan » et une meilleure maîtrise des charges de trafic. Ainsi, le passage piéton sera régulé par des feux. Par ailleurs, la réalisation d'une chaussée surélevée incluant le passage piéton et les arrêts de bus permettra de renforcer le confort et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la vitesse. Cette mesure offrira une solution de remplacement efficace à la décision de la Police cantonale de supprimer les patrouilleurs scolaires à cet endroit. Les travaux de génie civil sont évalués à CHF 120'000.00 auxquels s'ajoutent CHF 60'000.00 pour la régulation lumineuse.
4. Quelques petites mesures ponctuelles de modération et de marquage seront réalisées pour un coût approximatif de CHF 30'000.00.

#### **520.501.07 Loi sur les handicapés (LHand) - Mise en conformité des arrêts TC 2016**

**CHF 150'000**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). En collaboration avec l'Agglo, le Bureau suisse Transports publics accessibles (TPA) et le Canton, la Ville a élaboré un recensement des arrêts de bus. En tout, 149 arrêts ont été mesurés et classés selon leur conformité à la LHand. Pour être accessibles aux voyageurs à mobilité réduite, les arrêts doivent répondre à des critères précis de hauteur de perron (15 cm) et de largeur de trottoir (min. 200 cm). Selon cet inventaire, 25 % des trottoirs ont déjà une hauteur conforme et 44 % des quais une largeur suffisante.

Un délai est fixé à 2023 pour la mise en conformité des installations. Des priorités seront fixées en fonction des opportunités (coordination avec travaux routiers), de la fréquentation des arrêts et des services alentours (par exemple : home pour personnes âgées).

La réalisation de ces travaux doit être échelonnée sur plusieurs années tant pour des motifs liés à l'importance des travaux que pour des raisons financières.

La hauteur des trottoirs devant les arrêts doit être adaptée à plus de 110 endroits tandis que des adaptations de largeur concernent plus de 80 endroits. En estimant qu'un certain nombre d'arrêts seront adaptés dans le cadre de travaux d'entretien ou de projets de requalification, le Service estime qu'à raison de CHF 20'000.00 par arrêts, la Ville se conformera à la LHand d'ici à 2023 moyennant un investissement annuel de CHF 150'000.00.

#### **520.501.08 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2016**

**CHF 1'200'000**

La poursuite de l'assainissement ordinaire vise à respecter les délais fixés au 31 mars 2018 par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (ci-après : OPB) et à assainir, sur la base du cadastre du bruit, les tronçons qui présentent un degré de dépassement des valeurs d'exposition (valeurs d'immission ou valeurs d'alarme). L'étude d'assainissement considère également le nombre de personnes touchées par ces dépassements et prévoit une probabilité de réalisation des mesures



d'assainissement. Elle prend également en compte un seuil de planification à 20 ans, analyse les diverses mesures envisageables et propose un ensemble de mesures optimales (faisabilité technique, efficacité, coût et proportionnalité).

L'étude d'assainissement qui a été transmise au SEn doit faire l'objet d'une publication, par la DAEC, prévue à la fin de l'année 2015.

Les assainissements du réseau routier communal, avec des mesures à la source (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérée), réalisés entre 2011 et 2015, couvrent une longueur de 4'450 m'. Le solde des assainissements planifiés jusqu'en 2018 représente une longueur de 5'845 m'. L'exécution de ces travaux, qui touchent essentiellement les routes principales, est planifiée de manière à garantir le fonctionnement du réseau routier. Toutefois, l'importance des surfaces à traiter est telle que les perturbations de trafic sont inévitables jusqu'à l'achèvement de l'assainissement.

Comme indiqué ci-dessus, le processus de réalisation est déjà en cours. En effet, il n'était pas possible de satisfaire aux délais de l'OPB si l'assainissement avait attendu la décision sur l'étude. Cette situation est en accord avec l'autorité de surveillance qui a déjà procédé aux versements des subventions fédérales pour les travaux réalisés. De plus, les mesures prises à la source sont considérées comme des mesures d'entretien qui ne nécessitent pas de mise à l'enquête publique et qui sont impératives selon la jurisprudence.

Pour 2016, les travaux d'assainissement au bruit sont coordonnés avec les travaux planifiés des Services industriels et Frigaz SA (boulevard de Pérolles et route du Jura). La coordination avec l'ensemble des Services techniques est en cours, afin d'éviter toute réouverture du domaine public sur le secteur assaini durant une période de 5 ans.

#### **Route du Jura – rue de Rome / secteur limite communale – rue de l'Hôpital (13'450 m<sup>2</sup>)**

Ce tronçon d'assainissement d'une longueur de 1'250 m présente d'importantes disparités de dégradations. La notation d'indice d'état, effectuée lors du dernier contrôle du réseau routier réalisé en 2013, révèle plusieurs secteurs critiques. Aussi, une étude de dimensionnement de chaussée, basée sur les données de trafic actuel,

sur l'évaluation de l'état du réseau, sur une campagne de mesures de portance ainsi que sur des sondages in situ, a été confiée à un laboratoire spécialisé.

Le résultat de cette étude permet d'optimiser le type de réfection en fonction de la capacité portante et de l'état des infrastructures existantes.

#### **Boulevard de Pérolles 2<sup>ème</sup> étape / secteur rue des Pilettes – rue Joseph-Reichlen (4'250 m<sup>2</sup>)**

L'inspection de cette chaussée, réalisée en 2013, révèle des indices d'état de dégradation évalués de suffisants à critiques selon les secteurs. Les insuffisances de la structure de chaussée actuelle ne sont pas à même d'assurer la viabilité des revêtements phono-absorbants et nécessitent le remplacement et le renforcement de la couche de support de la chaussée.

Types de travaux et surfaces de réfection :

Les surfaces d'assainissement au bruit planifiées pour 2016 représentent 17'700 m<sup>2</sup>. Les différents types de réfection mis en œuvre pour tenir compte de l'importance et du type de dégradation se répartissent de la manière suivante :

##### 1. Réfection totale de la superstructure (renforcement)

Renforcement de la couche de fondations, remplacement des couches de support et pose d'un revêtement phono-absorbant:

<b>Rte du Jura</b>			
☛	sect. carrefour Chassotte (partiel)	m <sup>2</sup>	750
☛	sect. rte des Bonnesfontaines – rte Ste-Thérèse, carrefour Vuille non compris	m <sup>2</sup>	2'050
☛	sect. rte Ste-Thérèse – giratoire Jean de Montenach	m <sup>2</sup>	4'150
<b>Rue de Rome</b>			
☛	secteur giratoire Jean de Montenach – rue de l'Hôpital, demi-chaussée (côté Uni)	m <sup>2</sup>	1'200
<b>Bd de Pérolles</b>			
☛	secteur rue des Pilettes – rue Joseph-Reichlen	m <sup>2</sup>	4'250
☛	Total réfection de type 1	m <sup>2</sup>	12'400

## 2. Réfection partielle de la superstructure

Fraisage de la couche de support supérieure, pose d'une couche de liaison et pose d'un revêtement phono-absorbant

Rte du Jura

☛ sect. carrefour Chassotte (partiel)	m <sup>2</sup>	650
☛ Total réfection de type 2	m <sup>2</sup>	650

## 3. Remplacement de la couche de roulement

Fraisage de la couche de roulement existante et pose d'un revêtement phono-absorbant

Rte du Jura

☛ secteur carrefour Chassotte – rte des Bonnesfontaines	m <sup>2</sup>	3'150
---	----------------	-------

Rue de Rome

☛ secteur giratoire Jean de Montenach – rue de l'Hôpital, demi-chaussée (côté est)	m <sup>2</sup>	1'500
☛ Total réfection de type 3	m <sup>2</sup>	4'650

Il est à relever que les carrefours de la Chassotte, les accès au giratoire Vuille et le giratoire de Montenach, seront assainis avec des revêtements MR, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Devis des travaux

☛ Installations de chantier	CHF	160'000.00
☛ Bordures et pavages (adaptation, réparations) estim.	CHF	60'000.00
☛ Adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires, estim.	CHF	150'000.00
☛ Chaussées : couches, revêtements, mises en œuvre et réfections		
☛ Réfection de type 1 (CHF 100.00 x 12'400 m <sup>2</sup> )	CHF	1'240'000.00
☛ Réfection de type 2 (CHF 75.00 x 650 m <sup>2</sup> )	CHF	48'750.00
☛ Réfection de type 3 (CHF 50.00 x 4'650 m <sup>2</sup> )	<u>CHF</u>	<u>232'500.00</u>

TOTAL DES TRAVAUX HT CHF 1'891'250.00

Divers et imprévus ~5% arrondi à CHF 98'750.00

MONTANT TOTAL HT CHF 1'990'000.00

TVA 8 % (montant arrondi) CHF 160'000.00

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC CHF 2'150'000.00

Des études complémentaires sont nécessaires pour les travaux futurs prévus en 2017 et 2018 et le respect du délai fixé au 31 mars 2018 par l'OPB.

Le coût des études complémentaires est évalué à CHF 50'000.00

MONTANT TOTAL NECESSAIRE POUR ASSAINISSEMENT 2016 CHF 2'200'000.00

### CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR 2016

Les crédits d'investissements octroyés en 2013 et 2014 présentent un solde utilisable d'environ CHF 1'000'000.00. Tenant compte de ce montant disponible, le crédit d'investissement nécessaire à l'exécution des travaux 2016 se monte à CHF 1'200'000.00.

### **520.501.09 Place Jean-François Reyff - réfection CHF 300'000**

Reliant le pont de Berne à la place du Petit-Saint-Jean, la place Jean-François-Reyff présente depuis de nombreuses années d'importantes dégradations du pavage existant. Les interventions ponctuelles de réparations entreprises pour maintenir un confort minimum sont inefficaces et onéreuses.

L'état actuel des couches inférieures, principale cause de l'éclatement des têtes de pavés, ne suffit plus à maintenir un état de chaussée apte à garantir la sécurité pour les usagers de deux roues et les piétons. L'irrégularité du pavage qui s'accroît d'année en année est également source de bruit supplémentaire pour les bordiers. En raison d'un contexte patrimonial très sensible, des réparations provisoires des zones critiques avec des revêtements bitumineux n'ont pas été retenues.

La réfection de la place Jean-François-Reyff, incluse dans le périmètre de l'assainissement de la place du Petit-Saint-Jean, était planifiée initialement de

manière coordonnée et simultanée, en conformité avec le plan d'agglomération. L'attente d'une coordination ultérieure ne peut être envisagée au vu de l'état actuel de la chaussée.

### Type de réfection

Le type de réfection proposé respecte les caractéristiques du pavage actuel.

Sur la zone utilisée par le trafic automobile et pour répondre aux sollicitations du trafic routier, la couche de fondation de la chaussée sera entièrement assainie, selon le modèle appliqué à la rue de la Grand-Fontaine, par la mise en place d'une fondation en grave tout-venant ép. 40 cm et la mise en place d'un béton poreux 16/32 ép. 20 cm.

Le type de pavage (pavés anguleux de carrière dim. 12/15) et la façon de pose en ligne sont conservés. Toutefois, une surface importante du pavage existant doit être remplacée (pavés fendus, tête de pavés éclatés, etc.). L'étude de cas pratique effectuée pour la réfection de la Grand-Fontaine (RRI) mentionne qu'une seule carrière en exploitation en Suisse est à même de fournir des pavés en grès du Flysch se rapprochant des caractéristiques géologiques et pétrographiques provenant du grès des Préalpes fribourgeoises. L'apport des matériaux manquants proviendra de cette carrière (Gruber à Alpnach).

Sur la zone située en bordure des façades des bâtiments 31 à 39, la presque totalité du pavage est inventoriée en pavés roulés de rivière. Ce pavage sera en grande partie récupéré et reposé à l'identique. Le pavage non récupérable sera remplacé par un pavage similaire.

### Devis des travaux

✎ Travaux en régie	CHF	5'000.00
✎ Installations de chantier	CHF	18'000.00
✎ Démolitions et démontages	CHF	10'700.00
✎ Fouilles et terrassement	CHF	17'450.00
✎ Couches de fondations et exploitation des matériaux	CHF	17'600.00
✎ Sous-couche en béton poreux	CHF	27'500.00
✎ Pavages en pierres naturelles	CHF	160'000.00
✎ Adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires, estim.	CHF	<u>7'750.00</u>

TOTAL DES TRAVAUX HT	CHF	264'000.00
Divers et imprévus ~5% arrondi à	CHF	<u>13'000.00</u>
MONTANT TOTAL HT	CHF	277'000.00
TVA 8 % (montant arrondi)	CHF	<u>23'000.00</u>
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	CHF	<u>300'000.00</u>

### 520.501.10 Murs entrée vallée du Gottéron CHF 400'000

#### Mur de soutènement de la route des Neigles CHF 150'000.00

Les contrôles effectués sur le mur de soutènement démontrent que globalement l'ouvrage ne dévoile pas de signe d'instabilité, mais que son parement est dans un état de dégradation avancé. Localement, une zone de 8 à 10 m<sup>2</sup> représente une déformation importante. Cette zone dangereuse menace de s'effondrer et doit être purgée à moyen terme. Si cet effondrement venait à se produire, il occasionnerait la fermeture totale de la route des Neigles pour une longue durée.

Des venues d'eau importantes ont été constatées sur la partie la plus récente de l'ouvrage. On note une résurgence des eaux de ruissellement à la base du mur, ce qui crée à cet endroit des concrétions calcaires pouvant affaiblir la résistance de l'ouvrage.

Concernant l'état du parement, l'hétérogénéité de sa composition induit une répartition des zones d'érosion clairement définie. La partie supérieure du mur côté Sarine, constituée de moellons de molasse, démontre la plus grande partie de l'érosion. Cette dernière est due essentiellement à l'absence de crépi ou d'enduit, mais également au ruissellement de l'eau sur les couvertines et à l'attaque des sels provenant des mortiers au ciment. La partie supérieure du mur qui constitue le parapet côté route souffre de son exposition aux projections du trafic routier tel que sels de déverglaçage.

#### Type de réfection :

Pour assainir les différents dégâts décrits précédemment, il est nécessaire de :

- ✎ Sécuriser les éléments de construction instables en déposant les blocs et moellons et les parties de crépi désolidarisés.

- Eliminer les mortiers de ciments, purger les joints et démonter les couvertines en béton.
- Remonter les appareillages déposés là où cela est possible et remplir les cavités consécutives à l'érosion.
- Exécuter les nouveaux joints aux mortiers de chaux et poser de nouvelles couvertines.
- Appliquer un enduit sur la face du mur côté route avec un crépissage éventuel de la face côté Sarine avec des mortiers appropriés.

Devis des travaux :

➤ Installations	CHF	30'000.00
➤ Signalisations	CHF	4'000.00
➤ Echafaudages	CHF	15'000.00
➤ Carottage	CHF	6'000.00
➤ Piquetage et décrépage	CHF	30'000.00
➤ Démontage et remontage de la partie instable	CHF	30'000.00
➤ Jointoyage	CHF	24'000.00
➤ Pierre en taille	CHF	60'000.00
➤ Travaux chaussée	CHF	18'000.00
➤ Couvertines en pierre	CHF	48'000.00
➤ Goutte pendante	CHF	10'000.00
➤ Crépis complet	CHF	<u>48'000.00</u>
Total HT	CHF	323'000.00
Divers imprévus	CHF	32'000.00
Honoraires	CHF	<u>30'000.00</u>
Total HT	CHF	385'000.00

Financement :

Les travaux sont répartis, en fonction de leur degré d'urgence, selon le planning financier suivant :

Travaux d'urgence	CHF	50'000.00
Budget de fonctionnement 2015		
<b>Travaux d'entretien et restauration 1ère partie</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>
<b>Budget d'investissement 2016</b>		
Travaux d'entretien et restauration 2ème partie	CHF	200'000.00
Budget d'investissement 2017		

Mur de soutènement de la route des Forgerons CHF 250'000.00

Concernant l'état général du mur, un surplomb de plus de 30 cm a été observé lors de la dernière inspection avec un décalage conséquent (en direction du Gottéron) des pierres de tailles. Des fissures observées au raccord du mur et du revêtement de la chaussée confirment cet état de faits. Les déplacements montrent que la sécurité de l'ouvrage n'est plus assurée face au renversement et au glissement des joints. De plus, le mur de soutènement est fortement sensible à l'augmentation de charge de trafic pour laquelle celui-ci n'a pas été dimensionné vu son caractère historique. Le maintien de la circulation des poids lourds en l'état engendrerait un effondrement du mur si des travaux de renforcement n'étaient pas entrepris.

Au niveau du parement, les pierres subissent une perte de section importante par endroits. Le mortier des joints manque généralement laissant place à la végétation, ce qui représente un facteur péjorant la résistance de l'ouvrage.

Type de réfection :

Le type de réfection proposé consiste à créer un mur de soutènement à l'arrière du mur existant en liant les deux ouvrages grâce à un empochement continu. Au niveau du parement, il est nécessaire de remplacer le mortier existant inapproprié par un mortier compatible et d'enlever les parties qui menacent de chuter. Les blocs ayant subi un glissement doivent également être épinglés. Le but de ces propositions est de rétablir la sécurité structurale de l'ouvrage en arrêtant les déformations et d'assainir le parement.

Cette solution présente les avantages suivants :

- La stabilisation du mur au basculement et au glissement par augmentation du poids propre respectivement du frottement sol-béton de la nouvelle semelle de fondation.
- Abaissement du niveau d'application des poussées horizontales dû au terrain et au trafic.
- Aucune atteinte esthétique au parement.
- Maintien en tout temps d'une voie de circulation de 2.5 m au minimum.
- Gestion simplifiée des conflits avec le réseau souterrain.
- Réalisation simple et rapide.

Devis des travaux :

Installation de chantier, travaux de renforcement, remise en état de la chaussée, remise en état du parement du mur (y compris échafaudage nécessaire), installation permanente de déviation de trafic

	CHF 168'000.00
Total HT	CHF 168'000.00
Divers imprévus	CHF 17'000.00
Prestations ingénieurs civil	<u>CHF 45'000.00</u>
Total HT	CHF 230'000.00
TVA, 8% (arrondi)	<u>CHF 20'000.00</u>
Total TTC (devis estimatif ± 20%)	CHF 250'000.00

**520.506.16 Véhicules / remplacements 2016** **CHF 280'000**

Les véhicules ou agrégats à remplacer figurent dans l'inventaire sur l'état des véhicules.

1. **Véhicule utilitaire, Pony**

➤ **Caractéristiques**

Immatriculation : 18.09.1998 =>18 ans d'activité.

Kilométrage : 8'600 heures (équivalent à 430'000 km).  
Norme antipollution : aucune.

➤ **Utilisation**

Véhicule à 100%.  
Porte-outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse.  
Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs).

➤ **Etat actuel**

Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable.  
Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

➤ **Achat**

L'achat d'un véhicule du même genre, répondant aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché, est obligatoire car les agrégats porte-outils existants seront réutilisés et la compatibilité doit être assurée.

➤ **Coût**

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 130'000.00.

1. **Pelle rétro**

➤ **Caractéristiques**

- Immatriculation : 27.09.1999 => 17 ans d'activité.
- Kilométrage : 6'200 heures (équivalent à 315'000 km).
- Norme antipollution : aucune.

➤ **Utilisation**

- Véhicule à 100%.
- Travaux de chantier : routes, terrassements, canalisations, etc.

➤ **Etat actuel**

- Usure et corrosion sur l'ensemble mécanique.
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, transmission, essieux, bras articulé) ne sont plus fiables.

#### ☛ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire afin d'assurer les différents mandats de routes, de terrassements et autres.
- Pelle rétro aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché.

#### ☛ Coût

-Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à CHF 150'000.00.

### **532.501.45 Collecteurs d'évacuation des eaux usées - assainissement CHF 2'000'000**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.) ou des réfections de chaussées. En outre, des investigations sont nécessaires pour connaître l'état du réseau d'évacuation des eaux et permettre la planification et la coordination de travaux d'assainissement avec des projets immobiliers et les projets de réaménagement des espaces publics (secteurs Gare Grand-Places, Bourg).

#### 1. Chemin de la Motta

L'adaptation des collecteurs existants avec un forage de  $\varnothing$  2'500 mm sur une longueur de 100 m', initialement devisée à CHF 750'000.00, a rencontré des problèmes géotechniques inattendus (présence de blocs de granit importants sur le tracé du pousse-tube). Le surcoût de ces travaux est chiffré à CHF 200'000.00.

S'ajoute à ce montant une réserve de CHF 200'000.00 pour d'éventuels travaux de remise en état consécutifs à des dommages aux propriétés privées. Le constat n'est pas abouti et doit faire l'objet d'expertises et de discussions avec les assureurs.

Le coût total s'élève à CHF 400'000.00.

#### 2. Divers lieux

Adaptations ponctuelles des collecteurs d'eau claire et des chambres de visite induites par les travaux de tiers (services techniques), d'assainissement au bruit et d'entretien du réseau routier : bd de Pérolles, rte de Beaumont, Varis, rte des Bonnesfontaines, rte du Grand-Torry, rte du Jura, place Jean-François-Reyff.

Remplacement des regards et grilles en relation avec les travaux susmentionnés.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 550'000.00.

#### 3. Contrôle vidéo des canalisations

Le contrôle vidéo prévu doit permettre d'inventorier les défauts et de définir un cadastre d'état des collecteurs en vue de planifier et coordonner les futures interventions d'entretien avec les divers projets immobiliers, de réaménagement des espaces publics et les projets de renouvellement et/ou d'extension des réseaux des services techniques soit :

- ☛ Quartier du Jura (reporté depuis plusieurs années), soit environ 10'500 m de conduites.
- ☛ Quartier du Bourg environ 7'000 m de conduites.
- ☛ Avenue et place de la Gare, avenue de Tivoli, Grand-Places, environ 3'000 m de conduites.
- ☛ Secteur Châtelet, environ 1'500 m de conduites.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 350'000.00.

#### 4. Exutoire de la STEP

L'exutoire de la STEP doit être « nettoyé », le gravier qui s'y accumule empêchant son bon fonctionnement.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 100'000.00.

## 5. Etudes

### Route des Arsenaux

Dans le cadre du raccordement du projet du Parc de la Fonderie, la canalisation communale doit être refaite en raison d'une insuffisance hydraulique. Un collecteur mixte doit être posé sur 190 m' de long, en 2017.

### Quartier du Bourg et secteur Gare :

En relation avec le résultat des contrôles vidéo, un montant d'étude est prévu pour permettre l'établissement d'avant-projet et des devis correspondants.

### Gestion du PGEE :

Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec les projets immobiliers.

Le montant pour ces crédits d'étude s'élève à CHF 250'000.00.

## 6. Entretien courant

Des travaux de renouvellement et d'entretien des ouvrages spéciaux, des stations de pompage, des déversoirs d'orages et des installations annexes sont nécessaires.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 450'000.00.

### **532.506.05 Station d'épuration traitements des micropolluants** **CHF 400'000**

Un montant de CHF 100'000.00 avait été alloué au budget 2014 pour la réalisation d'une pré-étude. Cette étude préliminaire de traitement des micropolluants a pour objectif d'évaluer les différentes techniques reconnues, soit l'ozonation ou le dosage de charbon actif.

Les résultats intermédiaires montrent que des essais avec ces techniques permettraient d'évaluer des variantes qui peuvent s'avérer intéressantes. En effet, la place disponible à la STEP étant très restreinte, l'utilisation d'ouvrages existants dans le concept de traitement des micropolluants peut aboutir à une solution économe en place et en investissement.

L'influence de l'ozonation ou du dosage de charbon actif dans les eaux usées sur le comportement du traitement d'élimination de l'ammonium, en service à la STEP de Fribourg, n'a pas encore été testée jusqu'à maintenant en Suisse, car il n'existe aucune autre STEP équipée de cette configuration. Il est donc nécessaire de procéder à des essais sur site afin de pouvoir proposer la variante de traitement des micropolluants la mieux adaptée à la STEP de Fribourg et d'optimiser au maximum les frais d'exploitation.

En effet, la maîtrise des frais d'exploitation représente un enjeu prépondérant. Si le coût d'investissement pour la réalisation de l'installation des micropolluants est subventionné à hauteur de 70 %, le coût d'exploitation ne l'est pas et se reportera annuellement à charge de la Ville.

Au préalable, un test en laboratoire doit être effectué pour vérifier si la composition des eaux usées arrivant à la STEP de Fribourg convient à un traitement à l'ozone.

### **533.501.01 Endiguement des berges de la Step** **CHF 800'000**

La berge rive gauche de la Sarine, le long de la STEP, présente une forte érosion. Actuellement, on peut remarquer une superposition de gabions très fortement dégradés.

Ces travaux longtemps jugés non prioritaires le sont devenus. En effet, l'érosion de la berge commence à menacer les installations de service présentes sur le site des Neigles. La longueur du tronçon considéré est d'environ 450 mètres et la hauteur moyenne de l'ouvrage est de 5 mètres. Le nouvel ouvrage pourra être plaqué sur l'ancien et les gabions seront démolis. Le coût du nouvel aménagement est calculé sur la base d'un enrochement non bétonné. Une subvention d'environ 60 % est attendue pour cet assainissement.

<b>Prestations</b>	<b>Montants</b>
☛ Installation de chantier	CHF 40'000.00
☛ Travaux préparatoires	CHF 30'000.00
☛ Fourniture et mise en place	CHF 430'000.00
☛ Démolition, mesures exploitation	CHF 30'000.00

☛ Divers et imprévus ~20%	CHF 110'000.00
☛ Honoraires	CHF 100'000.00
☛ Total HT	CHF 740'000.00
☛ TVA 8% arrondie	<u>CHF 60'000.00</u>
☛ Total net TTC	CHF 800'000.00

**611.503.23 Hôpital des Bourgeois, réaffectation  
auberge de jeunesse : étude** **CHF 50'000**

L'hôpital des Bourgeois, érigé au XVIIe siècle, a subi des grandes rénovations en 1987 pour répondre aux besoins administratifs de la Ville. L'auberge de jeunesse est installée dans ses locaux actuels depuis 1988.

Afin de répondre aux besoins grandissants des Services sis dans ce bâtiment, le contrat avec l'auberge de jeunesse prendra fin en février 2017, pour permettre l'augmentation du nombre de bureaux et salles de conférences.

Cet investissement couvrira des prestations d'architectes et d'ingénieurs afin de consolider le cahier des charges des futurs investissements planifiés en 2017.

Les études comprennent :

☛ Prestations d'architecte	CHF 30'000.00
☛ Prestations d'ingénieur	CHF 20'000.00

**611.503.24 Assainissement énergétique : enveloppe  
2016** **CHF 100'000**

Suite à un hiver 2011-2012 très rude, un diagnostic a été établi afin de déterminer les édifices les plus sensibles du fait d'une isolation déficiente et des vitrages vieillissants. En 2013, des travaux d'assainissement de l'enveloppe par la pose d'isolation dans certains bureaux administratifs, ainsi que le remplacement de certaines fenêtres de l'école du Jura A ont été effectués.

Considérant le parc immobilier conséquent, un investissement pour ces assainissements de l'enveloppe est dorénavant planifié chaque deux ans. En 2016, les travaux suivants sont prévus :

**Enveloppe :**

☛ Maison de justice : isolation des combles	CHF 20'000.00
☛ Ecole du Bourg : remplacement partiel de vitrages	CHF 35'000.00
☛ Ecole du Botzet : isolation des combles du bâtiment B et remplacement de certains vitrages dans les halls	CHF 45'000.00

**611.503.25 Sécurité nouvelles normes incendies,  
électricité 2016** **CHF 75'000**

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriques mandatés pour mettre ces installations en conformité. Les installations à mettre à jour en 2016 concernent :

☛ Le bâtiment du Service du feu, rte de l'Aurore 4	CHF 15'000.00
☛ Le Kiosque et WC du Jura, rte du Jura 14	CHF 5'000.00
☛ Le Kiosque et WC de la Vignettaz, rte de Villars 22	CHF 5'000.00
☛ Les abris PC du Jura, av. Général-Guisan 61	CHF 25'000.00
☛ Le bâtiment administratif de l'Edilité, rue Joseph-Piller 7	CHF 15'000.00
☛ Le Canoë Club, rte des Neigles 39	CHF 10'000.00



**612.503.02 Ecole de la Heitera, changement de moyens production chaleur, centrale CCF CHF 500'000**

Le site scolaire de la Heitera se compose de 5 bâtiments scolaires et d'un abri PC. La production de chaleur est effectuée par un chauffage à mazout alimenté par 3 citernes de 200'000 l.

Les directives cantonales en matière d'énergie imposent de changer cette production de chaleur existante par une énergie renouvelable.

Cette solution permettra de répondre à l'exigence cantonale de 70 % d'énergie de récupération ou renouvelable.

Le projet se compose des éléments suivants :

➤ Dégazage et remplissage des 3 citernes	CHF	150'000.00
➤ Démontage des installations de production	CHF	50'000.00
➤ Création d'un chauffage couplage-chaleur-force	CHF	150'000.00
➤ Transformation d'une chaudière mazout en gaz (pour appui)	CHF	50'000.00
➤ Remplacement de certaines conduites à distance	CHF	75'000.00
➤ Divers	CHF	25'000.00
Total	CHF	500'000.00

**612.503.03 CO Jolimont, ancienne DOSF à rénover et transformer CHF 190'000**

L'augmentation du nombre d'élèves des écoles enfantines et primaires en raison de la forte augmentation démographique aura naturellement des incidences importantes au niveau des effectifs des CO. Les besoins en locaux scolaires seront donc conséquents dans les prochaines années pour des CO qui arrivent déjà à saturation. Ainsi, le CO de Jolimont construit pour 500 élèves à son origine compte plus de 750 élèves. Les projections démontrent une importante augmentation des élèves provenant des communes de Sarine-Nord et du Haut-Lac français (zone NHL),

des quartiers du Jura et de la Vignettaz, que l'on peut estimer à 200 élèves en 10 ans. A relever que cette projection ne tient compte que des élèves déjà nés, sans les élèves provenant des futures migrations. C'est dire que les projections pourraient être majorées de 20 à 30 %, voire plus.

Le complexe scolaire de Jolimont, qui a longtemps abrité l'école secondaire des filles de la ville, est composé d'une ancienne bâtisse protégée, située au nord-est du site et d'un bâtiment en béton, réalisé en 1972. L'ancien édifice est occupé par l'actuel Cycle d'orientation de langue allemande. La construction de la DOSF qui sera opérationnelle à la rentrée scolaire 2016 libérera 14 classes à Jolimont. Ces salles permettront d'absorber les effectifs croissants du CO de Jolimont. L'ancien établissement devra faire l'objet d'interventions, afin d'adapter et assainir les locaux d'enseignement consécutivement au transfert des élèves dans la nouvelle DOSF.

Les études et travaux sont estimés à environ CHF 44'000.00 par local (26 salles d'enseignement) soit un coût total de CHF 1'150'000.00, concernant principalement la réfection des sols et plafonds, le rafraîchissement des murs et l'assainissement des sources d'éclairage des salles existantes. S'ajoutent au coût des études et des travaux, CHF 80'000.00 d'imputation salariale, soit un total de CHF 1'230'000.00.

Le présent crédit de CHF 150'000.00 est demandé pour financer les études qui permettront de développer le projet de rénovation ainsi que de déterminer d'une part la substance patrimoniale à conserver et d'autre part si des transformations mineures s'avèrent nécessaires. S'ajoutent au crédit d'étude CHF 40'000.00 d'imputation liée aux charges salariales, soit un total de CHF 190'000.00 .

**612.503.04 Ecole de la Vignettaz : concours CHF 450'000**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'infrastructures scolaires et des besoins à l'horizon 2019, le Conseil communal souhaite organiser, sur le site de la Vignettaz, un concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte, afin de réaliser l'agrandissement du centre scolaire de la Vignettaz. Il s'agit notamment de fournir une réponse aux besoins croissants de locaux scolaires engendrés par l'augmentation démographique et de mettre en conformité des surfaces de classes existantes. Il s'agit également d'identifier la solution la plus pertinente pour répondre aux contraintes du site. La clause du besoin identifiée pour le site scolaire

de la Vignettaz correspond à 2 filières supplémentaires pour une mise en service d'une première filière en 2019 et d'une seconde en 2020.

### **Historique du développement du projet Friglâne (parcelle Swisscom)**

Pour rappel, le futur PAL, actuellement à examen préalable auprès de la DAEC, prévoit une zone de centralité urbaine sur le secteur Friglâne (parcelle Swisscom). Les propriétaires de la parcelle 10'217 sont Helvetia Schweizerische Lebensversicherungsgesellschaft AG et Raiffeisen Pensionskasse Genossenschaft, représentés par Momoswiss. La commune s'était intéressée à l'achat de cette parcelle mais n'avait pas pu s'aligner au prix de vente. Néanmoins, les acheteurs avaient convenu avec le Conseil communal, dans un engagement informel, d'associer la commune à l'analyse de la capacité du site de la Vignettaz à accueillir les développements scolaires dont la commune avait besoin.

Les services communaux ont été associés aux développements du projet sur le site Friglâne, sur les parcelles voisines (parc Generali) et sur la parcelle de l'école de la Vignettaz. Le projet a été présenté au Conseil Communal en juin 2015. La conclusion des études préliminaires démontre la capacité de la parcelle Vignettaz à accueillir jusqu'à 6 filières supplémentaires, ce qui n'est pas souhaitable d'un point de vue pédagogique. Quatre filières existent déjà, l'optimum pédagogique se situant à 6 filières (environ 1'000 enfants), voire 7.

Le développement voisin sur Friglâne est l'objet d'un PAD pour lequel le Conseil communal a sollicité l'examen préalable en novembre 2015. Parallèlement, le Conseil communal a exigé la mise en place d'un contrat de droit administratif devant régler notamment les points suivants :

- disposer de surfaces extérieures suffisantes pour l'école et son agrandissement futur.
- supprimer la place de jeux existante située à l'ouest suggérée dans le cadre des hypothèses de phasage de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz n'est pas souhaité.
- obtenir l'aménagement d'un parc public, dans celui du Châtelet appartenant à Generali. La démolition des garages qui le borde est en conséquence incontournable.

- produire une étude de faisabilité complémentaire pour l'implantation de 3 à 6 filières. Cette étude démontrera la capacité du site avec et sans démolition du bâtiment B et de la salle de gymnastique et des pavillons provisoires. Des visualisations, en particulier de la cour, sont souhaitées.
- favoriser des logements familiaux.
- trouver dans le projet Friglâne des surfaces pour l'AES (400 à 600 m<sup>2</sup>).
- affiner la définition des espaces publics et des liaisons entre les secteurs privés et publics.
- procéder à l'établissement du projet définitif par le biais d'un concours pour le développement des espaces publics, collectifs et des connexions.

Le contrat est en cours de négociation. En l'état, les propriétaires ont fourni déjà à la commune le résultat de l'étude de faisabilité pour l'implantation des 3 à 6 filières et son complément pour l'étude sur la variante + 3 filières sans démolition du bâtiment B et de la salle gymnastique. Ils ont également fourni un projet de parc et de connexion paysagère. L'étude de faisabilité a permis d'analyser plusieurs variantes d'implantation de l'école, de les confronter notamment avec les édifices existants du site, dont le bâtiment C de l'architecte Jean Pythoud, classé en catégorie 2 par le Service des biens culturels et de vérifier la capacité du site à accueillir une école à 2 ou 3 filières sans démolir le bâtiment B et les salles de sport existantes.

### **Concours de projets d'architecture**

Le souhait du Conseil communal est de lancer le concours au début de l'année 2016. Suite à une procédure de gré à gré conformément aux seuils des marchés publics, l'assistance au Maître de l'ouvrage à l'organisation d'un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte est confiée au bureau Ruffieux Chehab architectes SA à Fribourg, expérimenté dans l'organisation de concours d'architecture.

La clause du besoin mise à jour demande pour l'étape 1, la construction de 2 filières supplémentaires, soit 12 salles de classes primaires, 4 classes enfantines, 2 salles d'activités créatrices, 6 salles d'appuis, 1 salle des maîtres, 1 bibliothèque des maîtres – économat, 1 bureau pour le responsable d'établissement ainsi que 1 salle de sport simple. L'étape 2 à prévoir au-delà de 2026 concerne la réalisation d'une

filière supplémentaire ainsi que, pour la mise aux normes des locaux existants, une salle polyvalente. Elle fait partie du concours d'idées lancé en même temps.

Le coût estimé pour le concours de projets d'architecture à 1 degré et du concours d'idée est de : CHF 450'000.00

<b>Frais concours</b>	<b>TTC</b>
Prix concours projet	156'600.00
Prix concours idées	50'220.00
Jury	36'288.00
AMO	73'000.00
Etude statique pour surélévation	12'000.00
Maquette	40'000.00
Annonces	3'000.00
Location de salle, apéritifs divers	18'000.00
Frais expo	10'000.00
Imputation salaire	50'000.00
<b>Total coût concours</b>	<b>449'108.00</b>

Quant au projet lui-même, il a été estimé à CHF 25'000'000.00 TTC pour les 2 filières et la salle de gymnastique de l'étape 1 qui fait l'objet du concours de projet d'architecture. L'étape 2, estimée à CHF 12'400'000.00 TTC, qui porte sur 1 filière et une salle polyvalente, fait l'objet d'un concours d'idées.

Les coûts pourront être consolidés et adaptés à la lumière du projet issu du concours d'architecture. Le crédit d'étude sera demandé au Conseil général à l'automne 2016, le crédit d'ouvrage en 2017 en vue d'une construction qui durerait 2 ans et demi pour une remise des bâtiments à la rentrée scolaire 2019 pour la première filière et à la rentrée 2020 pour la deuxième filière. La troisième filière n'est pas encore planifiée du point de vue budgétaire.

### **612.503.05 Ecole de la Heitera : construction de 6 pavillons**

**CHF 340'000**

L'augmentation des effectifs scolaires, engendrée par la croissance démographique générée notamment par une forte augmentation des naissances en 2011 et 2012 ainsi que par l'arrivée importante d'enfants, nécessite sur le site de l'école de la Heitera l'ouverture de 3 classes supplémentaires en 2017, 4 en 2018, 5 en 2019, en tenant compte des 6 pavillons réalisés dans le cadre d'une première étape qui ont permis de répondre aux besoins pour la rentrée scolaire 2015. La deuxième étape, comme il avait déjà été annoncé dans le précédent budget, consiste donc en la construction de 6 nouvelles salles de classe de 96 m<sup>2</sup>, sachant qu'à moyen terme, 1 nouvelle école définitive constituée de 2 filières (12 salles de classes primaires et 4 enfantines plus les locaux spéciaux ainsi qu'une salle de sport) devra être réalisée dans le quartier. Une étude de faisabilité sera également lancée en 2016 afin de déterminer le site opportun pour l'implantation de l'école définitive (voir cat. III 612.503.06) et les modalités de financement de ce bâtiment (PPP – partenariat public, privé concours architectes – investisseurs, etc.).

Pour pallier les besoins immédiats notamment en salles de classe primaires et enfantines, la solution des pavillons provisoires est la plus pertinente en attendant la réalisation de l'école définitive. Le choix de pavillons à caractère provisoire a été motivé par le besoin d'ouvrir rapidement de nouvelles classes à moindre coût, sans pour autant remettre en question la nécessité de réaliser de nouvelles écoles pour répondre de manière durable à la clause du besoin.

Il est prévu d'implanter les 6 pavillons sur 2 niveaux, à cheval sur la place de jeu et le terrain de sport extérieur situés à l'ouest du site. L'idée est de ne pas prêter à d'éventuels sites d'implantation de la future école à 2 filières. Une implantation devra également être identifiée pour une nouvelle place de jeux afin de compenser la perte de celle qui se situe à l'emplacement des pavillons. Chaque pavillon de 100 m est équipé d'un vestiaire et d'un sanitaire et peut également en tout temps être immédiatement réaffecté en salle de classe enfantine. Les pavillons, du même type que ceux réalisés dans le cadre de la première étape, sont constitués d'éléments préfabriqués en bois. L'intérieur des pavillons est composé de panneaux multi-plis pour les parois, de linoléum pour le sol et d'Heradesign (plaques de fibres de bois) pour les plafonds. Les façades pleines sont en Scobalit et la toiture en tôle. Un escalier extérieur permet d'accéder aux salles des étages.

Les 6 pavillons provisoires ont été estimés à CHF 3'000'000.00 tous CFC confondus, soit environ CHF 500'000.00 par pavillon, sur la base du coût des pavillons de la Heitera (1ère étape). Un montant de CHF 220'000.00 a été rajouté à l'estimation pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux. Un montant de CHF 80'000.00 résulte des charges salariales qui sont imputées à l'ouvrage. Le coût global pourra être consolidé quand les offres de l'entreprise générale pour les éléments préfabriqués et des entreprises pour les travaux préparatoires seront rentrées. Pour rappel, afin d'identifier une entreprise générale responsable de la planification et de la réalisation des pavillons scolaires selon les plans développés par l'architecte, il avait été stipulé dans les conditions générales de l'appel d'offres lancé en 2014 pour les pavillons du Jura et de la Heitera, que le mandant (Maître d'ouvrage) se réservait le droit d'adjuger ultérieurement, de gré à gré, de nouveaux marchés liés au marché de base (art. 9 al. 1 let. h RMP).

Les pavillons proposés à la Heitera, soit au total 12 nouvelles classes (étape 1 et 2), offriront une grande flexibilité, puisque leur construction réversible permettra leur déplacement et leur utilisation future sur d'autres sites scolaires, selon les besoins identifiés, notamment lorsque les constructions permanentes auront été réalisées. De surcroît, les pavillons doivent pouvoir permettre de surseoir à la construction d'une nouvelle école de 2 filières pour quelques années.

**612.503.97 Ecole de la Heitera : remplacement des  
fenêtres** **CHF 350'000**

Cet investissement est une adaptation du montant de 200'000.00 (pas encore consommé), voté en 2015. En effet, après analyse des divers vitrages des bâtiments A et B et le retour d'offres d'entreprises de menuiserie extérieures, un montant complémentaire s'avère indispensable (+CHF 350'000.00).

Cet investissement sera priorisé sur les vitrages les plus sévèrement touchés des bâtiments A et B et des locaux les plus utilisés, comme les salles de classe du rez-de-chaussée. Ils seront remplacés par des cadres de fenêtres en bois/alu et des vitrages isolants thermiques.

En outre, les portes d'entrées (cadre métallique) des bâtiments A, B et C qui ne présentent plus l'aspect sécuritaire de leur fonction seront remplacées.

**613.503.32 Foyer St-Louis : remplacement d'un  
ascenseur** **CHF 85'000**

Le Foyer St-Louis, sis à la route de Morat 65, datant de 1907, est équipé d'un ascenseur hydraulique qui n'est plus adapté à sa forte utilisation, entraînant une surchauffe de l'huile, des pannes répétées et des odeurs dérangeantes.

Le remplacement par un ascenseur électrique répondra à une fiabilité maximale du matériel, une solution adaptée aux trafics importants, un entretien simplifié et une économie d'énergie d'environ 75%, soit CHF 3'000.00/an.

Les travaux se composent des montants suivants :

➤ Remplacement de l'ascenseur	CHF	80'000.00
➤ Réadaptation d'installations électriques et mise en place du raccordement téléphonique GSM	CHF	5'000.00

**614.503.01 Site des Neigles, halle n° 82 :  
remplacement des portes d'ateliers** **CHF 80'000**

L'atelier des serruriers, sis à la rte des Neigles 50, date de 1989. L'accès aux divers dépôts et ateliers par les véhicules de services s'effectue par des portes coulissantes.

L'état de ces portes et le mécanisme ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles, elles doivent être changées.

De même, la ventilation ne répond plus aux exigences du travail de l'atelier et les pièces nécessaires au bon fonctionnement ne sont plus disponibles.

Les travaux de remplacement comprennent :

➤ Démontage des portes	CHF	5'000.00
➤ Fourniture de 2 nouvelles portes dont 2 munies d'une porte de service	CHF	40'000.00
➤ Divers raccordements électriques	CHF	5'000.00
➤ Nouvelle ventilation	CHF	30'000.00

**616.503.02 Extension de la Caserne des pompiers CHF 660'000**

Pour rappel, la vocation principale de la nouvelle construction est de désencombrer la halle du feu existante datant de 1981, en y transférant les véhicules légers ainsi que le matériel nécessaire aux interventions des sapeurs-pompiers. Elle permettra de rassembler sur le même site de la route de l'Aurore 4 les équipements indispensables au bon fonctionnement de la caserne.

Le projet du bureau mandataire Aeby Aumann Emery architectes Sàrl, suite à une procédure de gré à gré conformément aux seuils des marchés publics, consiste en une extension, au nord-est de la parcelle. Le volume ajouté est une construction légère indépendante, dont une partie plus basse fait la liaison avec le bâtiment existant. Le dépôt matériel est pensé comme une surface ouverte uniquement définie par son mobilier. L'intervention à côté du bâtiment existant permettra à celui-ci de fonctionner normalement durant toute la durée du chantier et ainsi assurer sa mission permanente de service d'urgence. Le choix d'une construction légère, avec une ossature de cadres métalliques, est la variante la plus économique : elle demande relativement peu de terrassements, l'ossature ainsi que les panneaux de façade peuvent être entièrement préfabriqués en atelier. Un appel d'offres pour prestations complètes d'entreprise générale a été lancé le 2 octobre 2015 par la Ville de Fribourg dans le but d'identifier une entreprise générale en charge de la planification et de la réalisation de la halle (constructeur métallique) selon les plans, détails et les cahiers des charges s'y référant développés par les architectes et ingénieurs mandataires.

Au vu du projet de la halle et notamment de sa grande toiture de plus de 400 m<sup>2</sup>, visible depuis les constructions alentours, il est prévu de saisir l'opportunité de surélever la halle de 3 à 4 niveaux pour y loger le programme du Service de la police locale, actuellement à l'étroit dans ses bureaux à la Grand-Rue. Cette relocalisation procurerait l'avantage de rassembler sur le même site les Services complémentaires de la police locale et du feu. Le niveau supplémentaire de l'extension pourrait être dévolu à un autre Service de l'administration communale. Cette surélévation serait prévue dans une deuxième étape, sachant les priorités du Service du feu de disposer au plus vite d'une halle. Néanmoins, la structure de la halle doit être déjà adaptée et redimensionnée pour pouvoir y accueillir à moyen terme les 3 ou 4 niveaux supplémentaires. Les installations et gaines techniques (ascenseurs, canalisations, ventilation, etc.) doivent être également dimensionnées en conséquence.

Les architectes ont produit une nouvelle estimation de la halle adaptée pour une surélévation de 4 niveaux éventuels, conforme au RCU actuel et futur. Celle-ci s'élève à CHF 1'274'300.00 TTC à +/- 15%, soit CHF 60'000.00 de plus-value par rapport à une structure à même d'accueillir 3 niveaux supplémentaires (CHF 1'214'300.00 TTC : montant présenté au Conseil général en juin 2015). L'opération de densification reste néanmoins intéressante, sachant la raréfaction du terrain communal, la capacité de surface offerte par un niveau supplémentaire (400 m<sup>2</sup>) et le besoin croissant en locaux des Services de la Ville.

Le décompte se présente de la manière suivante :

Coût total	1'274'300.00
Etudes déjà votées	250'000.00
Solde	1'024'300.00
Arrondi à	<b>1'025'000.00</b>
Dont sera déduit subventions ECAB	365'000.00
Solde à la charge de la commune	660'000.00

En tenant compte de la confirmation de subvention de l'ECAB, le montant sollicité est donc de CHF 660'000.00

**620.501.34 Centre cantonal de natation (CCN) : crédit d'étude CHF 150'000**

Suite à l'étude d'implantation réalisée par le bureau d'architectes bfik sur l'ensemble des sites potentiels proposés par les autorités communales, le rapport de la préfecture du 5 janvier 2015 retient 3 sites de l'agglomération pour l'implantation d'un centre cantonal de natation. Le site des Abattoirs est retenu et défini comme suit :

« Le site de Saint-Léonard est déjà largement développé dans sa globalité. Compte tenu des équipements déjà présents et de leurs évolutions annoncées, seul le terrain des anciens abattoirs apparaît encore apte à accueillir un centre de natation. Malgré les contraintes existantes, ce terrain représente une option maîtrisable et réalisable

dans des délais relativement courts, si les questions de planification sont empoignées de suite ».

Le site est apte à recevoir le programme souhaité comme confirmé dans l'étude SLXL – coordination plateau d'Agy et Saint-Léonard élargi - produite en 2015 par Christian Wiesmann et MRS partner. Il reste à définir la faisabilité, préciser la programmation (Centre cantonal natation, bureaux, locaux de services et logements pouvant contribuer au financement de la piscine), décrire les différents montages financiers et organisationnels pour ce site.

La révision du PAL a répertorié ce site comme un site à développer de manière dense avec des infrastructures à rayonnement cantonal, compte tenu de sa facilité d'accès ferroviaire et autoroutière.

La densité souhaitée permettrait d'adjoindre un programme complémentaire au CCN et dégager une plus-value financière. Ainsi, la capacité d'investissement de la Commune nécessite d'investiguer d'autres pistes de financement, notamment l'éventualité d'un partenariat public privé, passant ou non par un concours investisseurs-architectes.

Le montant prévoit une étude de faisabilité avec la consolidation du programme, la description du montage financier et de la démarche à déployer, une mise en concurrence potentielle des investisseurs selon les résultats de la première étape (concours investisseurs-architectes), ainsi que l'établissement d'un cahier des charges pour un PPP selon l'option retenue.

Cette étude doit permettre ainsi d'évaluer le mécanisme et le montage pour la construction d'un centre cantonal de natation et d'un éventuel programme annexe.

Selon l'option retenue, un cahier des charges devra être établi pour formaliser la commande (programme de concours ou cahier des charges avec le constructeur privé). Le montant servira à l'établissement du dit cahier des charges.

#### **620.501.44 AGGLO 11.7.22 (A PA3) : Passage inférieur émergence Beauregard**

**CHF 80'000**

Les CFF ont le projet de prolonger les quais de la gare ainsi que de créer un 2<sup>ème</sup> passage inférieur reliant la route des Arsenaux aux quais.

La Ville de Fribourg négocie avec les CFF le prolongement du passage jusqu'à l'Avenue du Midi, ainsi que la traversée du carrefour Richemond, soit le débouché sur l'avenue de Beauregard.

Le nouveau passage inférieur a pour objectifs :

- ☛ D'assurer la sécurité des voyageurs sur le quai
- ☛ De soulager le passage inférieur existant saturé
- ☛ D'assurer un bon fonctionnement des espaces publics, notamment de la place de la gare
- ☛ D'offrir une nouvelle liaison est-ouest sûre et attractive.

Il permettrait :

- ☛ De développer la place de la gare autour de deux passages inférieurs
- ☛ De multiplier les arrêts TP (Beauregard) pour une meilleure accessibilité de la gare
- ☛ De développer le sud de la gare
- ☛ De réaliser de nouvelles liaisons mobilité piétonne à l'est et à l'ouest des voies.

Les CFF vérifient la nécessité d'un débouché sur l'Avenue du Midi d'un point de vue sécurité. Si cet aspect est avéré, l'OFT pourrait entrer en matière pour un financement.

La Ville doit, quant à elle, formuler des arguments de qualités spatiales pour la sortie sur l'Avenue du Midi et étudier la faisabilité d'une sortie sur l'Avenue de Beauregard.

Les CHF 50'000.00 servent à l'étude proprement dite et les CHF 30'000.00 concernent l'imputation des charges salariales.

**620.501.45 fribourg (ou)vert : projets paysagers et ludiques au Schoenberg. Montage projet et concours** CHF 120'000

*fribourg (ou)vert* est un projet d'aménagement d'espaces récréatifs (jeux, loisirs, etc.), paysagers et artistiques qui placera l'enfant au cœur des préoccupations et ce sur une sélection de sites au Schoenberg. L'objectif est de réfléchir et d'agir en faveur de la qualité du cadre de vie. Dans la lignée de Lausanne Jardins ou Genève, ville et champs, les installations de *fribourg (ou)vert* permettront au public en particulier aux enfants de tester et de s'approprier de nouveaux usages de leur environnement. La pérennisation de tout ou partie des installations sera possible.

Ce projet sera déployé sous forme de prototype lors d'une première édition de la manifestation en 2018/19 dans le quartier du Schoenberg. La question du paysage et de l'aménagement des espaces ouverts récréatifs est primordiale dans ce quartier. D'autres éditions pourraient suivre dans d'autres sites ou d'autres communes de l'agglomération.

*fribourg (ou)vert* est un des trois projets pilotes soutenus par l'Agglo dans le cadre du projet-modèle « Développement territorial durable 2014-2018 » lancé par la Confédération. La Confédération participera à hauteur de 50% aux coûts des études. En 2014, le Conseil d'Agglomération a libéré un crédit de CHF 135'000.00. Le montant escompté de la part de la Confédération et de l'Agglo s'élève à CHF 25'000.00 pour le projet *fribourg (ou)vert*.

Pour *fribourg (ou)vert*, un premier montant de CHF 50'000.00 a été voté par le Conseil général en mars 2015 (621.500.05 : CHF 100'000.00 pour Maggenberg et CHF 50'000.00 pour *fribourg (ou)vert*). Ce montant de CHF 50'000.00 a été utilisé pour la première phase de l'étude de faisabilité qui précise les coûts, la maîtrise d'ouvrage, le périmètre ainsi que le calendrier d'une première édition.

Le développement du projet en 2016 nécessite un montant de CHF 145'000.00 pour approfondir l'étude de faisabilité : montage de la structure de conduite du projet, planification financière y compris établissement de partenariats et recherche de financements, développement du thème et du périmètre de la première édition, organisation du concours. Un crédit d'étude pour les projets lauréats sera demandé en 2017.

Crédits sollicités pour le projet <i>fribourg (ou)vert</i>	2015	2016	Total
621.500.05 : voté par le Conseil général en mars 2015	CHF 50'000		CHF 50'000
Montant escompté de la part de la Confédération en 2016		CHF 12'500	CHF 12'500
Montant escompté de la part de l'Agglo en 2016		CHF 12'500	CHF 12'500
Demande de crédit budget 2016 Ville de Fribourg		CHF 120'000	CHF 120'000
			<b>CHF 195'000</b>

**621.506.14 Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2016** CHF 220'000

Remplacement de l'échelle mobile Magirus 256 D14 FR 75

- Etat actuel du véhicule :  
Première immatriculation 01.01.1980, mise hors service fin février 2015. Après 35 ans de service, ce véhicule est définitivement usé et la sécurité n'est plus garantie. L'usure mécanique est telle qu'il n'est plus fiable et les pièces détachées deviennent très rares. Une remise en état a été estimée à CHF 42'000.00 par un atelier spécialisé sans aucune garantie sur le fonctionnement et la sécurité. De ce fait, l'échelle automobile Magirus a dû être mise hors service.
- Utilisation du véhicule :
  - Elagage des grands arbres.
  - Entretien des couronnes des grands arbres : élimination du bois sec, pose et contrôle d'haubanages de sécurité.
  - Entretien des façades végétalisées.
  - Abattages des arbres dans des conditions de place exigüe.
  - Divers travaux de maintenance et de réfection d'immeubles, de toits, de falaises, etc.

- Coût du remplacement :

La location d'une échelle mobile pour exécuter les travaux d'entretien coûterait CHF 41'310.00 pour l'hiver 2015 / 2016. Ces coûts se répéteraient chaque année. Ces entretiens sont indispensables pour maintenir les arbres dans un bon état afin de garantir au mieux la sécurité des usagers de la Ville et du personnel chargé des interventions en hauteur. Une nacelle mobile d'occasion parfaitement adaptée à ces besoins a pu être trouvée (MERLO MPR 30 prix à neuf CHF 260'000.00). Son agilité permet de travailler dans la plupart des situations et jusqu'à une hauteur de 30m. L'achat de cette nacelle est une opportunité sur le marché. Cet investissement sera amorti en quelques années. La nacelle proposée a 1'100 heures au compteur à ce jour. La durée de vie de ce genre de machine est estimée en moyenne à 10'000 heures, ce qui donne une durée d'utilisation d'environ 15 ans.

Le coût du remplacement de cette échelle mobile s'élève à CHF 150'000.00

#### Remplacement de la camionnette Mercedes FR 73128

- Etat actuel du véhicule :

Première immatriculation en 2002, 110'185km au 19 mai 2015. Ce véhicule, usé par un travail journalier exclusivement en ville, souffre de corrosion bien apparente, l'usure mécanique est telle qu'il n'est plus fiable et les pièces détachées deviennent rares.

La dernière expertise date de novembre 2013. Pour la prochaine expertise, les frais seraient démesurés par rapport à l'espérance de vie.

- Utilisation du véhicule :

- Véhicule attribué à l'équipe d'entretien du secteur I.
- Transports de personnel et divers matériaux nécessaires à l'entretien général des surfaces vertes. Durant l'hiver, véhicule attribué aux travaux de taille des buissons et petits végétaux.
- Evacuation des déchets de tontes, feuilles, branches etc., transports de terres, graviers, machines et matériaux divers.

- Coût du remplacement :

Le coût du remplacement de cette camionnette s'élève à CHF 70'000.00.

#### **621.506.15 Changement de la centrale de commande informatique des serres**

**CHF 50'000**

Le bâtiment des serres, sis à l'allée du Cimetière 11a, datant de 1990, est essentiellement utilisé par les jardiniers pour tous types de cultures de plantes et ornements.

La centrale de commande gère le climat des serres, son aération, son chauffage, son ombrage et son arrosage. Elle est composée de plusieurs ordinateurs permettant de régler et d'alerter en cas de pannes. Vu la technologie de plus en plus avancée, l'installation existante est vétuste et n'est plus fiable. De plus, divers composants ne peuvent plus être remplacés.

Les travaux se composent des montants suivants :

- ☛ Remplacement des stations de commande, armoires et prestations de service CHF 40'000.00
- ☛ Mise aux normes des installations électriques CHF 10'000.00

#### **622.501.02 Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs**

**CHF 50'000**

Après la première étape de l'assainissement de l'allée principale, réalisée durant l'hiver 2014-2015, il s'agit maintenant de terminer les aménagements des secteurs 4, 5 et 8, de part et d'autre de l'allée. L'assainissement d'une place de stockage est également prévu.

Dans le secteur 4, le déplacement et la reconstruction du point d'eau, de deux escaliers, du chemin et d'une place pour un banc doivent être réalisés dans l'allée secondaire. L'aménagement intérieur des secteurs 5 et 8 pour permettre l'inhumation d'urnes est à réaliser, ainsi que la plantation des haies et des arbres dans ce dernier secteur.

L'assainissement de la place de stockage est indispensable pour permettre l'entreposage des branches et troncs durant l'hiver dans de bonnes conditions, afin de valoriser cette matière première pour alimenter divers chauffages. Actuellement, le revêtement en terre battue, les conditions météorologiques hivernales, les



déplacements des véhicules et machines rendent la place impraticable pour le stockage des branches. Ces dernières sont mélangées avec de la terre, ce qui les rend inutilisables pour les centrales de chauffe. Les coûts de broyage s'élèvent chaque année entre CHF 9'500.00 et CHF 15'000.00. De plus, entre 450 à 750m<sup>3</sup> de matériel déchiqueté sont épandus dans les surfaces vertes. Cet assainissement permettra d'économiser les coûts de broyage et, selon le marché du bois, d'en tirer un bénéfice.

Le coût de cette 2ème étape, s'élève à CHF 50'000.00.

### **700.506.25 Mise en place de la GED - 1<sup>ère</sup> étape CHF 365'000**

#### Abréviations

<sup>d</sup> **GED** gestion électronique des données

<sup>e</sup> **POC** de l'anglais *proof of concept*, réalisation d'un test en laboratoire pour valider la solution envisagée

L'objectif principal est de doter l'administration communale de la Ville de Fribourg d'un nouvel outil permettant de diminuer fortement les documents dans leur format papier pour le format électronique, de diminuer le temps de traitement (classement, copies multiples) et les espaces requis pour le rangement, de partager plus facilement et rapidement des documents communs, d'améliorer le temps de transmission des informations et de certaines décisions, d'améliorer les processus par la mise en place de flux automatisés.

La mise en place d'une GED dépasse largement le fait de simplement numériser quelques documents. C'est une démarche complexe touchant tant à l'organisation des unités qu'aux processus de travail formalisés, documentés ou non. Le choix de la solution et du pilote, la mise en place de l'équipe de projet, le rythme de déploiement et la communication sont les clés du succès (ou d'un échec). Il importe de se donner un temps pour définir les conditions-cadres et les objectifs de manière précise.

La GED est un domaine simple de premier abord mais d'une rare complexité. Même si les besoins sont avérés, les démarches conduites en 2006-2008 et 2010-2011 ont déjà démontré toute la difficulté à définir les éléments-clés :

- périmètre de déploiement : quelles unités concernées
- profondeur : jusqu'à quel degré faut-il pousser la numérisation et les processus automatisés
- référentiel : plan de classement, identifiants liés aux applications et aux domaines sous gestion
- projet-pilote : quelle(s) unité(s) pour développer la première phase
- coût global : solution (logiciels, prestations, infrastructure IT), formation, déploiement dans les unités.

La réalisation du projet est prévue en plusieurs étapes :

- étude complémentaire, audit documentaire, cahier des charges, appel d'offres, élaboration du plan de classement et de la politique de conservation et d'archivage
- réalisation du POCe
- choix de la solution et désignation d'un pilote, tests et mise en production
- déploiement par unité.

La demande de crédit est globale est de CHF 800'000.00. Le montant de CHF 365'000 doit couvrir les coûts de la première étape, les analyses, les audits, les interfaces avec les solutions métiers, la formation du personnel, la réorganisation de certains processus-clés.

### **700.506.42 Achat outil "Système de contrôle interne" SCI CHF 150'000**

L'achat d'un logiciel SCI permettra au Conseil communal de poursuivre son objectif d'amélioration du fonctionnement de l'administration communale (maîtrise des domaines sous gestion, des processus et des coûts, transversalité). Faire l'introduction d'un instrument permettant de gérer les processus et procédures internes et de minimiser les risques (après identification) permettra de pérenniser l'efficacité de l'administration communale, son bon fonctionnement et son service aux administrés. Les normes comptables MCH2 à venir prévoient l'introduction d'un système de contrôle interne (art. 68 "Réduction des risques" et art. 69 "Système de

contrôle interne"), cet investissement est donc justifiable sous l'angle des exigences réglementaires également.

La conduite du projet sera sous la responsabilité du Service des finances, le Service des Relations humaines collaborera dans la phase d'identification des processus et de description des postes et fonctions. Des ressources supplémentaires en personnel, réparties à 50% aux finances et 50% aux RH, font partie du budget de fonctionnement 2016.

La mise en service de l'outil est prévue début 2017, après description des processus et des procédures de l'administration communale.

**700.506.43 Réalisation d'un 2ème Data Center et mise en place d'un DRP2, phase I CHF 470'000**

Abréviations

<sup>a</sup> **DC** data center : lieu où sont concentrées les infrastructures IT : serveurs (systèmes, applications, stockage des données), communication, téléphonie, alimentation électrique de secours, climatisation, ...

<sup>b</sup> **DRP** de l'anglais disaster recovery plan, plan de reprise des activités : en cas d'événements rares et peu probables mais causant un dommage majeur, il s'agit d'assurer la reprise des activités et la continuité des services aux usagers

L'analyse des risques conduite lors de l'élaboration du schéma directeur des systèmes d'information 2014-2017 avait mis en lumière la situation actuelle avec un seul DC. Grâce à des installations récentes et à leur modernisation régulière, le Service informatique et son équipe peuvent garantir une haute disponibilité des services en temps normal et en conditions normales. Durant les trois dernières années, les interruptions se sont situées en-dessous de 60 minutes et deux cas en-dessous de 3 heures.

Toutefois, avec une utilisation accrue des TIC et des exigences nouvelles, il est impératif de garantir le bon fonctionnement en cas d'événement majeur et d'assurer une plus haute disponibilité pour éviter toute paralysie de l'administration. Le projet, dans sa phase I, vise la réalisation d'un 2ème DC avec une solution DRP sur un site provisoire en 2016. La phase II vise le déplacement du 2ème DC sur un site définitif.

Cette solution (phase I) permettra de réduire drastiquement le risque actuel durant le 1er semestre 2016.

**700.506.44 ERP : étude renouvellement équipements CHF 50'000**

Abréviations

<sup>h</sup> **ERP** de l'anglais enterprise resource planning : progiciel de gestion d'un même éditeur assurant l'unicité d'information

L'objectif central est de mettre à disposition des métiers des solutions éprouvées, modernes, disposant d'un haut potentiel d'évolution et de partenaires réactifs.

Face à l'évolution des métiers, aux nouvelles exigences d'un environnement toujours plus interconnecté, aux réformes internes, à la forte motivation du personnel pour une modernisation des processus, à la forte augmentation du volume de travail, il convient d'effectuer une démarche pour le remplacement de la solution actuelle arrivant en fin de vie ou n'offrant pas le potentiel attendu au plan des fonctionnalités actuelles et de la flexibilité au plan des extractions de données.

L'ERP se décline en modules pour les unités administratives : Gestion sociale : volet Aide sociale / Gestion sociale : volet Curatelles d'adultes / Finances : comptabilité, budget, comptes, facturations, débiteurs, créanciers, ... / Ecoles : gestion des AES / Adresses, contrôle habitants, registre électoral / Cadastre administratif. A noter que toutes les unités administratives s'appuient de manière directe ou indirecte sur cette solution centrale.

Le Service informatique a rencontré plusieurs collectivités dans ce sens. L'architecture classique avec un ERP général pour l'ensemble des métiers n'est plus forcément la solution retenue. Les exigences sectorielles sont telles qu'il importe que les métiers disposent du meilleur couple solution – éditeur en termes de fonctionnalités, de compétences et de réactivité. L'étude proposée permettra de dessiner la nouvelle architecture avec les métiers et les solutions du marché.

**700.506.45 Fibre optique FriNet 2016 : extension +  
redondance (Data Center 2) CHF 70'000**

Abréviations

<sup>f</sup> **FriNet** est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Les objectifs restent inchangés :

- ✓ relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie informatique (y compris Châtillon)
- relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie téléphonie: partiellement atteint, en cours
- relier tous les sites propres à la Police locale et à la Mobilité : en cours
- relier tous les sites scolaires et parascolaires : en cours
- assurer des liaisons redondantes vers les sites DC-2 provisoire et définitif, pour la réalisation du DRP
- d'accompagner le projet de communication All-IP.

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification 2015-2017 et disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

**700.506.46 Téléphonie - communication : concept  
All\_IP 17 CHF 620'000**

Abréviations

<sup>c</sup> **All-IP dès 2017** toutes les formes de communication (voix, données, images) seront transmises exclusivement en mode numérique d'un terminal A à un terminal B. Le mode analogique disparaîtra vers 2017

Ce projet fait suite à la demande de crédit 2015. Il visait à étudier des solutions de remplacement des équipements actuels atteignant la fin de leur cycle de vie, à effectuer une dernière mise à jour du central téléphonique actuel (datant de 2000) et à étudier la centralisation de la gestion du domaine.

A ce jour, les études ont permis de fédérer les unités internes pour une centralisation de la gestion, de dessiner les nouvelles architectures pour la communication unifiée de demain; en cas de réalisation début 2016, il existe une opportunité technique et financière avec le prolongement du logiciel du central sur quelques mois encore sans procéder à sa mise à jour (économie).

Les motivations pour ce projet sont au nombre de quatre. La première est d'ordre technologique : All-IP et fin du mode analogique. La deuxième correspond à la fin de vie de plusieurs équipements datant d'avant 1996 et qui ne seront de toute manière plus compatibles All-IP. La troisième est la recherche d'une solution dite unifiée (voix, data, autres services) par l'intégration de la communication (y compris la téléphonie) vers les postes de travail (PC fixes, PC virtualisés, PC portables, smartphones). La quatrième consiste à centraliser cette gestion au Service informatique ; ceci permettra de conduire une politique active dans ce domaine (cycle de vie, technologie, valeur ajoutée, prestations aux métiers), de proposer un concept de communication pour l'ensemble de l'administration, de disposer des outils modernes assurant la maîtrise du domaine et le contrôle des coûts.

**911.501.01 Changement des mâts d'éclairage : terrains  
de sport CHF 100'000**

Après les terrains n° 1 et 2 du Guintzet (2010) et celui de Derrière-les-Jardins en 2012, le changement de mâts d'éclairage des terrains de football doit se poursuivre

afin d'atteindre dès que possible une situation sécuritaire à niveau, l'ensemble des points lumineux concernés datant des années septante.

Pour 2016, le stade de la Motta bénéficiera de cette adaptation.

L'investissement se présente de la manière suivante :

☛ Mâts d'éclairage (fourniture et installation)	CHF	58'000.00
☛ Génie civil	CHF	25'000.00
☛ Honoraires	CHF	10'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	7'000.00
☛ Total TTC	CHF	100'000.00

**911.501.02 Place du Domino : Terrain extérieur de basketball et skate-park** CHF 70'000

La place de loisirs du Domino est devenue un lieu de rencontre important de la ville de Fribourg. Elle comprend notamment la place de jeux pour les enfants, la zone verte, les tables de tennis de table et la récente création d'un club de pétanque dont les membres se sont appropriés les deux pistes. En outre, le site comporte un terrain de basket dont le revêtement de sol est en goudron. Outre le fait que des chutes provoquent des blessures, les rebonds des ballons sont assez bruyants. Par ailleurs, la qualité de la surface de jeu s'est dégradée et nécessite un assainissement. A la place du goudron, un revêtement de sol en matière synthétique sera posé, absorbant le bruit et réduisant de manière significative les risques de blessures. Les treillis vont également être changés.

Le devis de cette intervention est estimé à CHF 70'000.00.

**911.503.01 Beauregard : Place de Skate Park; revêtement de sol** CHF 55'000

Depuis de nombreuses années, le revêtement de sol de cette surface ne répond plus aux nombreuses demandes des skateurs. Longtemps lieu de rendez-vous des

adeptes de la glisse, il a été délaissé. "Public Domain", association regroupant en ville de Fribourg la plupart des skateurs, n'a plus de lieu de rendez-vous. Après la fermeture du Skate Park des Arsenaux et de celui des Abattoirs, il convient d'assainir la place à Beauregard pour le montant de CHF 55'000.00.

Le canton, via le Service de la jeunesse, pourrait participer à l'achat de modules par l'attribution d'une subvention. Des discussions sont actuellement en cours.

**913.506.01 Patinoires : remplacement de la lisseuse à glace** CHF 220'000

La lisseuse-surfaceuse à changer a été acquise en 1998. Cette machine thermique (à essence) a une durée de vie habituelle de 15 ans au maximum.

A Fribourg, les activités se déroulant dans les patinoires sont très nombreuses. L'horaire des installations est très dense et le nombre d'heures d'utilisation de cette machine est très important. Au cours des dernières années, des réparations ont été régulièrement nécessaires afin de maintenir cet engin en état. Il est impératif de le remplacer.

Le coût d'achat pour cette machine est de CHF 220'000.00. Le type définitif (thermique ou électrique) n'a pas encore été défini, des appels d'offres, des tests et des comparaisons doivent encore être menés.

**915.503.01 Piscine du Levant : Filtration - Traitement** CHF 100'000

La piscine du Levant a fait l'objet de travaux urgents en 2015, visant la mise en conformité des installations de filtrage avec les exigences légales en matière d'hygiène.

Déjà annoncée lors de l'intervention urgente, une deuxième étape doit être réalisée en complément afin de répondre de manière optimale aux normes en matière de traitement et de filtration de l'eau. De même, la circulation de l'eau (hydraulique) dans le bassin doit être améliorée. Aussi, les travaux suivants sont prévus :

☛ Installation d'un appareil de désinfection	CHF	13'500.00
--	-----	-----------

✎ Mise en place et raccordement d'une cuve de lavage	CHF	40'000.00
✎ Remplissage du pédiluve par l'eau de piscine	CHF	10'800.00
✎ Buses supplémentaires (amélioration hydraulique) sur les parois.		
✎ du bassin	CHF	20'000.00
✎ Frais d'honoraires	CHF	10'000.00
✎ Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>5'700.00</u>
✎ Total TTC	CHF	100'000.00

**915.503.02 Piscine du Levant : Chauffage CAD CHF 220'000**

Le chauffage de la piscine du Levant était assumé, jusqu'en mai 2015, par la centrale de chauffage de la Cité du Levant dont la régie a dû s'adapter aux nouvelles normes énergétiques. Ce chauffage sera désormais remplacé par un raccordement au réseau de chauffages à distance de Groupe E. Dans le cadre du réseau de fourniture de chaleur AGYCAD, le chauffage à distance (CAD) mis en place par Groupe E connecte les centrales d'AGYCAD situées à Granges-Paccot et GiviCAD à Givisiez en passant par le site du Jura via la route de l'Aurore. Le raccordement de la piscine du Levant à ce réseau s'inscrit dans la politique énergétique de la Ville de Fribourg, qui doit promouvoir les énergies renouvelables en raison de son devoir d'exemplarité.

Aussi, il convient d'inscrire les coûts suivants :

✎ Taxe d'introduction (montant unique)	CHF	194'400.00
✎ Travaux de génie civil divers	CHF	10'000.00
✎ Honoraires	CHF	5'600.00
✎ Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>
✎ Total TTC	CHF	220'000.00

### 3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

620.501.39	Relocalisation des places de parc sur la route de Berne et la route de Bourguillon	CHF	100'000.00
620.501.40	Parking du Bourg (Grenette) / part de la Ville 28%	CHF	60'000.00
612.503.07	Ecole de la Vignettaz : nouvelle école (2 filières supplémentaires) : étude et réalisation étape 1	CHF	2'500'000.00
612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2 : Etude de faisabilité, mise en concurrence	CHF	580'000.00
612.503.98	Ecole de la Neuveville, agrandissement école : étude et réalisation	CHF	500'000.00
620.501.28	AGGLO 41.2 (A PA2) : Réaménagement du secteur de la Cathédrale	CHF	1'000'000.00
620.501.32	AGGLO 41.2.4 (A PA3) : Liaison verticale entre le Bourg et l'Auge	CHF	280'000.00
620.501.41	AGGLO 41.1 (Ae PA2) : Réaménagement de la place Notre-Dame	CHF	500'000.00
620.501.42	AGGLO 41.2.5 (A PA3) : Réaménagement de la place des Ormeaux et de la rue du Pont-Muré	CHF	250'000.00
620.501.46	AGGLO 12.1.3 (A PA3) : Réaménagement espaces publics sur parking de liaison et Grand-Places	CHF	1'000'000.00
		<b>CHF</b>	<b>6'770'000.00</b>

## B. Capacité d'investissement et charges financières

### 1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement nette (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement et variation de réserves) était de CHF 13'498'867.00 au budget 2014 et de CHF 13'641'279.00 au budget 2015. Elle est de CHF 14'172'464.09

au budget 2016 (amortissements de CHF 14'938'295.09 + l'excédent de recettes du compte de fonctionnement de CHF 139'219.00 et variation négative des réserves de CHF 905'050.00).

La capacité d'autofinancement est de 6.0% contre 6.5% au budget 2015. Ce résultat traduit la relative stabilité de la situation financière de la Ville. Il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

## 2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2016 est de CHF 42'170'000.00 et se décompose comme suit :

Catégorie I	CHF 22'800'000.00
Catégorie II	CHF 12'600'000.00
Catégorie III	CHF 6'770'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 42'170'000.00</b>

Les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information. Le total des investissements sans cette catégorie se monte à CHF 35.4 millions.

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 18.0 millions, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

## 3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire de CHF 18.0 millions génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 2.0% sur une moyenne de 6 mois.

# CHAPITRE VII

## Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

### Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2016

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions de francs	Budget 2016
Résultat du compte de fonctionnement	0.1
Amortissements	14.9
Variation des réserves	-0.9
<b>Marge nette d'autofinancement</b>	<b>14.2</b>
Investissements nets totaux	37.0
<b>Cash flow provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>37.0</b>
<b>Free Cashflow</b>	<b>-22.9</b>
Augmentation de capital étranger	28.0
Remboursement de capital étranger	-10.0
<b>Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement = Besoin supplémentaire de trésorerie estimé</b>	<b>18.0</b>
Liquidités au 01.01	19.7
Liquidités au 31.12	14.9
<b>Fluctuation de trésorerie</b>	<b>-4.9</b>

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie d'un montant maximal de CHF 20.0 millions au cours de l'année 2016.

Cette demande est étayée par le tableau ci-dessus qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2016.

---

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2016, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

---

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

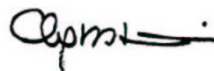
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

**Annexes :** 2 projets d'arrêté  
1 tableau de la dotation du personnel des services  
1 grille salariale 2016

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le message du Conseil communal n° 46, du 10 novembre 2015 ;
- ☛ le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	CHF 238'254'215.00
Total des charges	<u>CHF 238'114'996.00</u>
<b>Excédent des produits</b>	<b>CHF 139'219.00</b>

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

La Collaboratrice scientifique :

Lise-Marie Graden

Nathalie Defferrard Crausaz



( Projet )

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 46, du 10 novembre 2015 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

### Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 35'400'000.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés)	CHF	22'800'000.00
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	CHF	12'600'000.00

### Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

<b>300.506.17</b>	<b>Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>300'000</b>
-------------------	--	------------	----------------

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

<b>401.506.21</b>	<b>Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000</b>
-------------------	--	------------	----------------

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

<b>401.506.22</b>	<b>Radars pour installations lumineuses 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000</b>
-------------------	--	------------	---------------

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

<b>430.501.10</b>	<b>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000</b>
-------------------	---	------------	----------------

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

<b>520.501.05</b>	<b>Pont de Saint-Jean : assainissement (étude et construction)</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000</b>
-------------------	--	------------	---------------

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

<b>520.501.06</b>	<b>Complément aux mesures d'accompagnement Poya</b>	<b>CHF</b>	<b>300'000</b>
-------------------	---	------------	----------------

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

<b>520.501.07</b>	<b>Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000</b>
-------------------	---	------------	----------------

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.08 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2016 CHF 1'200'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.09 Place Jean-François Reyff CHF 300'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.10 Mur entrée vallée Gottéron CHF 400'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.16 Véhicules / remplacements 2016 CHF 280'000**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**532.501.45 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement CHF 2'000'000**

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**532.506.05 Station d'épuration traitements des micro-polluants CHF 400'000**

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**533.501.01 Endiguement berges de la Step CHF 800'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**611.503.23 Hôpital des Bourgeois : réaffectation Auberge de jeunesse : étude CHF 50'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**611.503.24 Assainissement énergétique : enveloppe 2016 CHF 100'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**611.503.25 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2016 CHF 75'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.02 Ecole de la Heitera, changement de moyens production chaleur, centrale CCF CHF 500'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.03 CO Jolimont, ancienne DOSF à rénover et transformer CHF 190'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.04 Ecole de la Vignettaz : concours CHF 450'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**612.503.05 Ecole de la Heitera : construction de 6 pavillons CHF 340'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.97 Ecole de la Heitera : remplacement des fenêtres CHF 350'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**613.503.32 Foyer St-Louis, remplacement ascenseur CHF 85'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**614.503.01 Site des Neigles, halle n° 82 :  
remplacement des portes d'ateliers CHF 80'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**614.506.00 Changement de la centrale de commande  
informatique des serres CHF 50'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**616.503.02 Extension de la Caserne des pompiers CHF 660'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**620.501.34 Centre cantonal de natation : crédit  
d'étude CHF 150'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**620.501.44 AGGLO 11.7.22 (A PA3) : Passage inférieur  
émergence Beauregard CHF 80'000**

**620.501.45 fribourg (ou)vert : projets paysagers et  
ludiques au Schoenberg. Montage projet  
et concours CHF 120'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**621.506.14 Parcs et Promenades - Cimetière :  
Véhicules / Remplacement 2016 CHF 220'000**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**622.501.02 Cimetière : assainissement, nouveaux  
secteurs CHF 50'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.25 Mise en place de la GED - 1<sup>ère</sup> étape CHF 365'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.42 Achat outil "Système de contrôle interne"  
SCI CHF 150'000**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.43 Réalisation d'un 2<sup>ème</sup> Data Center et  
mise en place d'un DRP2, phase I CHF 470'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.44 ERP : étude renouvellement équipements CHF 50'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**700.506.45 Fibre optique FriNet 2016 extension +  
redondance (Data Center 2) CHF 70'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.46 Téléphonie communication : concept  
All\_IP 2017 CHF 620'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**911.501.01 Changement des mâts d'éclairage :  
terrains de sport CHF 100'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**911.501.02 Place du Domino : Terrain extérieur de  
basketball et skate-park CHF 70'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**911.503.01 Beaugard : Place de Skate Park;  
revêtement de sol CHF 55'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**913.506.01 Patinoires : remplacement de la lisseuse à  
glace CHF 220'000**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**915.503.01 Piscine du Levant : Filtration - Traitement CHF 100'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**915.503.02 Piscine du Levant : Chauffage CAD CHF 220'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2016, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 millions.

### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour CHF 6'770'000.00, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2016.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

La Collaboratrice scientifique :

Lise-Marie Graden

Nathalie Defferrard Crausaz

Administration de la Ville de Fribourg								
Service	Effectif budget	Variation temporaire	Dotation					
			2016		mutation		2015	
	Ept	Ept	Ept	Pers	-	+	Ept	Pers
<b>Secrétariat de Ville AG</b>	27.05		27.05	35		0.85	26.20	33
<b>Relations humaines</b>	6.00		6.00	8		0.50	5.5	7
<b>Service juridique</b>	3.70		3.70	4		1.00	2.7	3
<b>Finances</b>	14.20	0.10	14.10	19		0.50	13.6	18
<b>Ecoles</b>	97.50	1.00	96.50	160		4.60	91.9	88
<b>Police et mobilité</b>	39.10		39.10	40		1.00	38.1	40
<b>Génie civil</b>	133.50	-0.10	133.60	137	-2.00	0.50	135.10	138
<b>Urbanisme et Architecture</b>	63.59	0.81	62.8	76		0.50	62.3	130
<b>Informatique</b>	10.60	0.50	10.10	11		1.00	9.10	11
<b>Culture</b>	4.80	0.10	4.70	6			4.70	6
<b>Sports</b>	19.15		19.15	22			19.15	22
<b>Affaires sociales</b>	37.60	-0.20	37.80	46		2.00	35.80	46
<b>Curatelles d'adultes</b>	25.57	0.17	25.40	32		1.60	23.80	32
<b>Total</b>	<b>482.36</b>	<b>2.38</b>	<b>479.98</b>	<b>596</b>	<b>-2.0</b>	<b>14.05</b>	<b>467.93</b>	<b>574</b>
			12.05			12.05		

#### Légende

Effectif budget	Effectif selon le budget 2016
Variation temporaire	Variation temporaire entre dotation et budget effectif
Dotation	Dotation du service
Mutation -	Baisse de la dotation (supression de poste)
Mutation +	Augmentation de la dotation (création de poste)

**2016**

<b>A</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377.0	3'425.0	3'474.0	3'522.0	3'571.0	3'619.0	3'667.0	3'716.0	3'764.0	3'813.0
1	3'861.0	3'909.0	3'958.0	4'006.0	4'055.0	4'103.0	4'152.0	4'200.0	4'248.0	4'297.0
2	4'345.0	4'394.0	4'442.0	4'490.0	4'539.0	4'587.0	4'636.0	4'684.0	4'732.0	4'781.0
3	4'829.0	4'878.0	4'926.0	4'974.0	5'023.0	5'071.0	5'120.0	5'168.0	5'216.0	5'265.0
4	5'313.0	5'362.0	5'410.0	5'458.0	5'507.0	5'555.0	5'604.0	5'652.0	5'701.0	5'749.0

<b>B</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221.0	4'282.0	4'343.0	4'403.0	4'464.0	4'525.0	4'586.0	4'647.0	4'707.0	4'768.0
1	4'829.0	4'890.0	4'950.0	5'011.0	5'072.0	5'133.0	5'194.0	5'254.0	5'315.0	5'376.0
2	5'437.0	5'498.0	5'558.0	5'619.0	5'680.0	5'741.0	5'802.0	5'862.0	5'923.0	5'984.0
3	6'045.0	6'105.0	6'166.0	6'227.0	6'288.0	6'349.0	6'409.0	6'470.0	6'531.0	6'592.0
4	6'653.0	6'713.0	6'774.0	6'835.0	6'896.0	6'957.0	7'017.0	7'078.0	7'139.0	7'200.0

<b>C</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277.0	5'352.0	5'428.0	5'503.0	5'579.0	5'654.0	5'730.0	5'805.0	5'880.0	5'956.0
1	6'031.0	6'107.0	6'182.0	6'258.0	6'333.0	6'408.0	6'484.0	6'559.0	6'635.0	6'710.0
2	6'785.0	6'861.0	6'936.0	7'012.0	7'087.0	7'163.0	7'238.0	7'313.0	7'389.0	7'464.0
3	7'540.0	7'615.0	7'691.0	7'766.0	7'841.0	7'917.0	7'992.0	8'068.0	8'143.0	8'219.0
4	8'294.0	8'369.0	8'445.0	8'520.0	8'596.0	8'671.0	8'747.0	8'822.0	8'897.0	8'973.0

<b>D</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597.0	6'692.0	6'786.0	6'881.0	6'975.0	7'070.0	7'164.0	7'259.0	7'353.0	7'448.0
1	7'543.0	7'637.0	7'732.0	7'826.0	7'921.0	8'015.0	8'110.0	8'205.0	8'299.0	8'394.0
2	8'488.0	8'583.0	8'677.0	8'772.0	8'866.0	8'961.0	9'056.0	9'150.0	9'245.0	9'339.0
3	9'434.0	9'528.0	9'623.0	9'718.0	9'812.0	9'907.0	10'001.0	10'096.0	10'190.0	10'285.0
4	10'379.0	10'474.0	10'569.0	10'663.0	10'758.0	10'852.0	10'947.0	11'041.0	11'136.0	11'231.0

<b>E</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428.0	9'546.0	9'664.0	9'783.0	9'901.0	10'019.0	10'137.0	10'255.0	10'374.0	10'492.0
2	10'610.0	10'728.0	10'846.0	10'965.0	11'083.0	11'201.0	11'319.0	11'437.0	11'556.0	11'674.0
3	11'792.0	11'910.0	12'028.0	12'147.0	12'265.0	12'383.0	12'501.0	12'619.0	12'738.0	12'856.0
4	12'974.0	13'092.0	13'210.0	13'329.0	13'447.0	13'565.0	13'683.0	13'801.0	13'920.0	14'038.0